MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER / DIRECTION GÉNÉRALE DE LA PRÉVENTION DES RISQUES / SERVICE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES / BARPI

Résultats de la recherche "ENTREPÔT PLOUAGAT" sur la base de données ARIA - État au 06/12/2018

La base de données ARIA, exploitée par le ministère de l'environnement, de l'énergie et de la mer, recense essentiellement les événements accidentels qui ont, ou qui auraient pu porter atteinte à la santé ou la sécurité publique, l'agriculture, la nature et l'environnement. Pour l'essentiel, ces événements résultent de l'activité d'usines, ateliers, dépôts, chantiers, élevages,... classés au titre de la législation relative aux Installations Classées, ainsi que du transport de matières dangereuses. Le recensement et l'analyse de ces accidents et incidents, français ou étrangers sont organisés depuis 1992. Ce recensement qui dépend largement des sources d'informations publiques et privées, n'est pas exhaustif et ne constitue qu'une sélection de cas illustratifs.

Les informations (résumés d'accidents et données associées, extraits de publications) contenues dans le présent export sont la propriété du BARPI. Aucune modification ou incorporation dans d'autres supports ne peut être réalisée sans accord préalable du BARPI. Toute utilisation commerciale est interdite.

Malgré tout le soin apporté à la réalisation de nos publications, il est possible que quelques inexactitudes persistent dans les éléments présentés. Merci au lecteur de bien vouloir signaler toute anomalie éventuelle avec mention des sources d'information à l'adresse suivante : barpi@developpement-durable.gouv.fr

Liste de(s) critère(s) pour la recherche "ENTREPÔT PLOUAGAT":

- Enseignements sectoriels : manutention-et-entreposage
- Type de publication : accident
- Date de publication : 2013-12-01 , 2018-12-01
- Date de survenue : 2013-12-01 , 2018-12-01
- Pays : FRANCE
- Code NAF : h52-10
- Matières dangereuses relachées : de 0 à 6
- Conséquences humaines et sociales : de 0 à 6
- Conséquences environnementales : de 0 à 6
- Conséquences économiques : de 0 à 6

Accident

Fuite de mélasse dans un bâtiment de stockage d'une sucrerie

N°47914 - 18/03/2016 - FRANCE - 971 - BAIE-MAHAULT

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47914/

Sur un site de stockage de sucre et de mélasse, une fuite est détectée vers 10h20 sur un bac de 800 m³ contenant 110 m³ de mélasse ; 30 m³ de mélasse se déversent et se mélangent aux eaux de pluie présentes sur le site depuis les intempéries survenues 2 jours auparavant. L'exploitant constate que les canaux bordant l'installation sont chargés de ce mélange eau-mélasse. La mer est également polluée par le mélange provenant des canaux via un exutoire. Des crabes sont englués dans les canaux et sur les berges.

Un barrage de terre est réalisé pour contenir le rejet. La mélasse encore présente dans la cuve fuyarde est transférée vers l'autre cuve de stockage. L'exutoire menant à la mer est obturé vers 15 h. Le canal et l'exutoire sont curés et 240 m³ du mélange eau-mélasse sont pompés et transférés dans des conteneurs. Ces derniers sont ensuite transférés vers un centre de traitement. La terre souillée et récupérée lors du curage des fossés est également envoyée en centre de traitement. Le trou constaté en bas de la cuve à l'origine de la fuite est détecté et obturée 5 jours plus tard.

Le bac date de 1967. L'exploitant envisage plusieurs hypothèses à l'origine de la fuite :

- fragilisation du bac liée à la montée des eaux lors des intempéries ;
- choc avec un objet contondant lors du retrait des eaux ;
- problème de vétusté et de corrosion.

Afin d'éviter ce type d'accident, l'exploitant prévoit de :

- revoir les procédures de contrôle de l'intégrité des installations ;
- organiser un système de ronde avec une check-list de vérifications en début et fin de journée ;
- expertiser la structure des cuves (épaisseur des tôles, points de faiblesse, intégrité du béton...) ;
- installer une rétention autour des cuves de mélasse ;
- installer des vannes sur les canalisations évacuant les eaux de pluie afin de les fermer en cas de problème ;
- étudier l'étanchéité des murs ceinturant l'installation au niveau de la cuve et étudier la possibilité de les rehausser si besoin.

Accident

Fuite de matière dangereuse dans un dépôt de produits chimiques

N°45542 - 28/07/2014 - FRANCE - 76 - SAINT-AUBIN-LES-ELBEUF

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45542/

Dans un entrepôt de produits chimiques classé Seveso, un GRV de 1 000 l contenant un liquide inorganique pour les bains de traitement de surface est percé vers 12 h par les fourches d'un chariot élévateur lors de son déchargement d'un camion. Les 10 employés et le conducteur du camion sont évacués vers la salle de confinement du site. Le POI est déclenché à 12h10. Les secours établissent un périmètre de sécurité de 300 m. Ils diluent le produit toxique et corrosif avec de l'eau et récupèrent les 2 000 l de déchets liquides répandus sur les quais de déchargement et les rétentions extérieures à l'aide de produits absorbants. Le contenu des rétentions est ensuite pompé et les 500 kg de déchets solides placés en fût pour élimination. Le POI est levé à 17h35. Les secours quittent le site à 18 h15. L'inspection des installations classées se rend sur place. Des prélèvements au niveau des piézomètres écartent toute pollution de la nappe phréatique.

Le perçage du réservoir est dû à une erreur d'un intérimaire, formé au métier de cariste et employé comme tel depuis 3 semaines sur le site. Après avoir déchargé sans problèmes 11 GRV, il est monté sur la rampe de quai, surélevée par le camion, pour décharger le dernier. Ce faisant, les fourches de son chariot ne se trouvaient plus au niveau de la palette, mais à celui du GRV. Une des fourches a alors perforé le GRV entre les protections métalliques.
L'exploitant met à jour les consignes de sécurité pour l'utilisation des engins de manutention pour y intégrer le retour d'expérience de cet accident (2ème accident de ce type en 20 ans de fonctionnement). Il complète également les coordonnées des services à contacter en cas d'accident.

Accident

Fuite d'un bac d'hydrocarbure

N°50474 - 17/05/2017 - FRANCE - 76 - LE HAVRE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50474/

Vers 15 h, un opérateur détecte une fuite sur un bac de gazole de 40 000 m³ dans un dépôt portuaire de produits pétroliers. Les hydrocarbures s'écoulent du fond du bac et se répandent dans la cuvette. Le débit de fuite est de 2 m³/h. Les hydrocarbures sont transférés vers un autre bac. Une excavation est creusée et bâchée dans la rétention pour collecter le gazole. Un dispositif de pompage y est placé pour récupérer le liquide. Les pompiers se rendent sur place. Les opérations de pompage et de vidange du bac se terminent 2 jours plus tard. Les secours récupèrent 22 m³ de gazole, 26 t de terres polluées et 6 t de déchets liquides pour incinération en filière spécialisée.

Fissuration d'une soudure de fond de bac

Une fissure de 2,5 m de long est découverte dans la soudure d'assemblage entre la robe du bac et le fond. Celui-ci est constitué d'une bordure annulaire (ou tôle marginale) supportant la paroi du bac et sur laquelle sont également soudées les tôles de fond de bac. Une expertise réalisée sur le fond de bac met en évidence de nombreux défauts :

- épaisseur résiduelle de la tôle marginale inférieure à 50 % de l'épaisseur d'origine par

endroits ;
- pertes d'épaisseurs importantes des tôles de fond ;
- tassement localisé du bac.

Insuffisance de prise en compte de défauts de corrosions

La dernière visite décennale du bac date de 2009. Un affaissement de 280 mm du bac avait été détecté. L'exploitant avait alors fait couler un cerclage en béton autour du bac. De plus, des corrosions externes, avec pertes d'épaisseurs significatives, avaient été détectées sur les tôles du fond. La zone de la tôle marginale proche de la fissure n'avait pas été contrôlée, faute de matériel adapté à sa géométrie.

À la suite de l'événement, l'exploitant s'engage à ;

- remplacer l'intégralité de la tôle marginale avant remise en service de bac ;
- réparer les tôles de fond, par pose de patch, pour les zones où la perte d'épaisseur dépasse 40% ;
- réaliser des contrôles de l'épaisseur de la soudure entre la robe et la tôle marginale à chaque inspection décennale.

Accident

Rejet de pétrole brut dans un dépôt pétrolier

N°48225 - 10/05/2016 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48225/

Dans un dépôt pétrolier, un écoulement de pétrole brut le long de la robe extérieure d'un bac se produit dans la matinée. Un sous-traitant, intervenant à proximité, donne l'alerte. Le rejet est arrêté. Le bac est vide, en prévision de travaux. Les hydrocarbures, dont la quantité est estimée à 10 m³, sont collectés dans sa cuvette de rétention. Une société spécialisée écrème et récupère le pétrole surnageant dans les flaques d'eau de la cuvette. Les terres souillées sont retirées.

Une contamination du réseau incendie par du pétrole est à l'origine de l'événement. En vue du remplacement d'une manchette sur une tuyauterie en sortie d'un bac de pétrole brut, des opérations de mise à disposition des équipements étaient en cours. L'exploitant a connecté le réseau incendie à la tuyauterie afin de repousser le pétrole contenu vers son bac de stockage. Cependant, la pression hydrostatique exercée par le liquide du réservoir s'est avérée supérieure à la pression de refoulement des 2 pompes du réseau incendie utilisées. Du pétrole brut a alors reflué dans le réseau incendie.

L'exploitant se rend compte de cette contamination avant le rejet. En effet, ne voyant pas le niveau du bac de pétrole augmenter, 10 minutes après le démarrage des 2 pompes incendie, un opérateur a ouvert une purge sur le réseau d'eau. Constatant que du pétrole brut s'en écoule, il décide d'utiliser une 3ème pompe du réseau incendie, plus puissante. Au démarrage de celle-ci, du pétrole présent dans le réseau incendie est dirigé vers la couronne d'arrosage du bac vide. La vanne d'entrée de la colonne d'arrosage étant ouverte, le pétrole brut s'écoule le long de la paroi externe.

A la suite de l'incident, l'exploitant met en place un clapet anti-retour sur le réseau incendie afin d'éviter sa contamination.

Accident

Épandage de produit phytosanitaire dans un entrepôt

N°46409 - 27/03/2015 - FRANCE - 68 - HOMBOURG

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46409/

Vers 9h45, dans un entrepôt logistique classé Seveso seuil haut, des caristes manutentionnaires remarquent un épandage de produits phytosanitaires solides au sol. Ils alertent le chef de dépôt. Celui-ci constate qu'un carton de 10 kg est percé au bas d'une palette de 60 cartons ; 2 kg de produit sont répandus sur le sol. Équipé d'EPI, il ramasse les granulés au sol et les reconditionne dans un tonnelet de sécurité. Le produit est composé notamment d'oxamyl et de cyclohexanone. Après intervention, le chef de dépôt constate que 2 caristes sont restés derrière lui sans protection. Il leur rappelle les consignes de sécurité. Ces 2 employés, victimes de malaise, sont transportés à l'hôpital. Les pompiers évacuent les employés du bâtiment, ventilent les lieux et vérifient le nettoyage.

Les déchets (produits épandus et EPI souillés) sont stockés avec les produits non-conformes avant d'être évacués pour traitement.

Les palettes étaient présentes depuis plusieurs mois sur le site. Après examen, il est supposé que le carton fuyard avait été percé lors de son arrivée sur le site logistique, au moment de sa mise en stockage. L'écoulement s'est produit lors de la manipulation de la palette par un chariot élévateur. L'opérateur ayant crevé le carton ne l'avait pas signalé à sa hiérarchie. Les risques liés aux produits manipulés se sont avérés insuffisamment perçus par les opérateurs. L'exploitant rappelle aux salariés la procédure en cas d'épandage. Celle-ci doit faire l'objet de mises à jour pour mieux ajuster la démarche à adopter pour le nettoyage en fonction des produits impliqués. Par exemple, la consigne demandait un rinçage à l'eau alors que celui-ci était déconseillé dans la fiche de données sécurité (FDS) des produits épandus. L'affichage des consignes de sécurité et d'intervention est amélioré.

Accident

Fuite d'essence dans un dépôt pétrolier

N°46089 - 29/12/2014 - FRANCE - 69 - LYON

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46089/

Vers 9h45, de fortes odeurs d'hydrocarbures sont détectées dans les égouts d'un dépôt pétrolier. Elles sont dues à une fuite d'essence. Les employés identifient un écoulement de 1 000 l d'essence par une vanne de sortie des rejets des eaux usées. Cette vanne étant fuyarde, l'essence s'est écoulée dans le réseau du port. Les odeurs sont perceptibles à l'extérieur du site. Les secours évacuent 23 employés d'une entreprise voisine. Ils stoppent la fuite et dispersent les hydrocarbures.

Une intervention de maintenance quelques jours plus tôt est à l'origine de l'événement. Le 24/12, un électricien est intervenu sur l'armoire électrique de l'unité de récupération de vapeurs (URV). Il doit ajouter un report d'alarme sur le superviseur général du dépôt. Mais au cours de l'intervention, il effectue un mauvais câblage. Lorsqu'un opérateur acquitte un défaut sur le superviseur le 29/12 à 7h30, la conséquence de l'erreur de câblage apparaît. Une ouverture non-maîtrisée de l'ensemble des vannes d'exploitation de l'unité se produit. Les ballons et tuyauteries se remplissent alors anormalement et débordent dans la rétention. La rétention est équipée d'un détecteur de gaz, mais celui-ci est en défaut depuis le 29/12 à 1h45. Un opérateur constatant le débordement ferme la vanne motorisée de sortie de rejets des eaux usées, isolant ainsi la rétention. L'absence d'étanchéité de cette

vanne est détectée à 10h30 lors de la recherche de l'origine de l'essence dans les égouts.

Dans un premier temps, l'exploitant revoit le câblage du superviseur, remplace le détecteur de gaz défectueux et la vanne fuyarde. Il renforce les boucles de sécurité. Pour éviter le renouvellement de ce type d'incident, il prend plusieurs dispositions techniques. Il installe dans l'unité URV un détecteur gaz. Il équipe le séparateur d'hydrocarbure d'une seconde détection de niveau haut. Dans la rétention, il installe un détecteur d'hydrocarbure et une vanne motorisée. Les vannes motorisées sont asservies aux détections.

Accident

Déclenchement d'un système d'extinction mousse haut foisonnement dans un entrepôt

N°51332 - 21/03/2018 - FRANCE - 16 - ANAIS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51332/

Un système d'extinction à mousse à haut foisonnement se déclenche de façon intempestive vers 23 h dans un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510). Le système s'arrête vers minuit à la suite de l'ennoiement d'une pompe diesel en surchauffe (émission de fumée). L'exploitant remet en service ses installations vers 2h30 en veillant à l'effectivité des moyens d'urgence (mise en place de mesures compensatoires).

Lors de l'arrêt du dispositif d'extinction, un opérateur a été incommodé par le dégagement de fumée émanant de la pompe en surchauffe. Les dommages matériels (produits stockés, systèmes électriques noyés, surchauffe de certains éléments dans le local mousse) sont estimés 0,1 Meuros. Les pertes d'exploitation (nettoyage et fermeture des locaux) s'élèvent à 0,25 Meuros. Concernant l'impact environnemental, le volume d'eaux d'extinction déversé est évalué à 200 m³. Celles-ci ont été cantonnées dans un bassin de rétention dans l'attente de leur traitement.

Un problème de lignage (vanne fermée par erreur par un sous traitant) sur l'installation qui était neuve est à l'origine de l'accident. La manoeuvre de la vanne a engendré en effet une perte de pression progressive sur le réseau et ensuite le déclenchement du système d'extinction.

A la suite de l'événement, l'exploitant propose à l'administration de mettre en oeuvre les actions suivantes :

- installation d'un dispositif de confirmation d'incendie par détection de flammes (composant considéré comme optionnel par l'installateur) ;
- mise en place d'un dispositif d'alerte en cas de baisse de pression (composant jugé non nécessaire par l'installateur) ;
- renouvellement de la formation du personnel avec des indications claires sur le positionnement des vannes, et élaboration d'instructions écrites ;
- meilleur encadrement de la remise en route de l'installation ;
- asservissement de la vanne incriminée au système d'alerte afin de ne plus pouvoir relancer l'installation si celle-ci est fermée ;
- mise en place de moyens pour traverser la mousse sans s'exposer outre mesure (recherche de victime, levée de doute) ;
- étude de la mise à l'arrêt automatique des installations dès lors qu'il n'y a plus d'eau dans la réserve afin d'éviter le risque de surchauffe des pompes et d'incendie secondaire ;
- sortie des réserves de carburants (1 m³) hors du local mousse pour limiter les risques

en cas de feu.

Accident

Débordement d'un bac de pétrole

N°47053 - 18/08/2015 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47053/

Vers 10h30, un bac de pétrole lampant déborde dans un site de stockage de liquides inflammables. La quantité transférée vers ce bac est supérieure à la capacité disponible. Le pétrole se répand dans la cuvette de rétention du bac. L'exploitant est alerté par la sonde de détection d'hydrocarbure placée dans la cuvette. Le transfert est arrêté. Les 5 m³ de produit déversés dans la rétention sont récupérés.

Causes de l'événement

Le réservoir est équipé d'un écran flottant interne, d'une sonde de niveau haut et d'une sonde de niveau très haut. Aucune sonde n'a fonctionné. L'écran a coulé en endommageant la pige de référence interne. Par ailleurs, l'opérateur en charge du transfert a surévalué la durée nécessaire à celui-ci. La procédure de transfert prévoit une surveillance 1 h après son début, ce qui n'a pas été effectuée.

Mesures prises par l'exploitant

L'exploitant vidange le bac. Il procède à son expertise ainsi qu'à celle des sondes de niveau. Il prend les mesures correctives suivantes :

- la procédure de transfert est modifiée :
  - le calcul de la durée de transfert fait l'objet d'une double vérification
  - les jaugeages sont effectués toutes les demies-heures au lieu de toutes les heures
  - le débit des transferts internes est réduit à 300 m³/h
- la périodicité des essais des sondes de niveau est ramenée à 3 mois au lieu de 6
- une mesure de niveau par radar est mise en place afin de doubler les technologies de mesure.

Accident

Incendie de sangle d'élévateur

N°51315 - 22/03/2018 - FRANCE - 71 - SAINT-MARCEL

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51315/

Un incendie est détecté vers 8h45 dans un silo de céréales lorsqu'un employé ouvre la trappe pour débourrer le pied d'un élévateur. Les employés alertent les secours. Ils éteignent l'incendie avec un tuyau d'arrosage en utilisant 100 l d'eau. Le site est mis à l'arrêt pour la journée. 50 kg de blé sont noyés et 10 m de sangle d'élévateur sont à changer.

Dans les jours précédents l'incendie, le blé d'un client meunier a été nettoyé avec un débit très faible (30 t/h) via les 2 épurateurs à débit unitaire de 150 t/h. A 30 t/h, le grain ne se répartit pas correctement dans les épurateurs et s'accumule. Lorsque l'exploitant a utilisé de nouveau les épurateurs à pleine capacité, l'un d'eux ne s'est pas vidangé et le grain n'est passé que dans un seul épurateur. Le grain s'est donc accumulé jusqu'à bourrer l'élévateur. L'élévateur s'est mis en défaut et l'opérateur a poursuivi son opération avec un autre élévateur pour terminer le chargement du camion. Le sinistre a été découvert le lendemain matin lorsqu'un employé a ouvert la trappe pour débourrer l'élévateur. Le grain

a coulé créant un appel d'air.

Afin d'éviter ce type d'accident, les épurateurs ne seront plus utilisés avant nettoyage. Ce passage n'est pas considéré comme nécessaire par l'exploitant d'autant plus que le nettoyeur séparateur est équipé d'un épurateur intégré prévu pour les petits débits. Par ailleurs, le grain est nettoyé en cours d'année lors de l'ensilage et à chaque transilage.

Accident

Déconnexion intempestive d'un bras de déchargement

N°51067 - 01/02/2018 - FRANCE - 17 - LA ROCHELLE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51067/

Dans un dépôt de liquides inflammables, le bras de déchargement d'un navire se déconnecte du poste de livraison de façon intempestive. Le transfert de kérosène n'ayant pas commencé, le bras est vide. Aucune perte de produit n'est constatée. Le navire est bloqué à quai durant 6 h.

Le déclenchement du dispositif de déconnexion d'urgence est à l'origine de l'événement. Après recherche, l'exploitant détecte qu'un by-pass électrique sur ce dispositif, réalisé à la mise en service du bras (janvier 2014) afin de réaliser des essais, n'a jamais été retiré. Ses connexions électriques se seraient desserrées dans le temps. Des défauts électriques étaient apparus lors de la préparation du transfert et avaient été acquittés par les opérateurs.

Afin d'éviter ce type d'accident, l'exploitant :

- réalise une campagne de vérification électrique ;
- modifie la procédure de déchargement afin que la connexion au navire ne soit pas réalisée en cas de défaut.

Accident

Fuite d'eau avec émulseur anti-incendie dans un entrepôt de marchandises

N°49612 - 28/01/2017 - FRANCE - 28 - AUNEAU-BLEURY-SAINT-SYMPHORIEN

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49612/

Vers 0h12, une fuite d'eau se produit sur un système d'extinction (RIA) d'un entrepôt soumis à enregistrement (rubrique 1510). Les secours coupent l'électricité, déclenchant ainsi la pompe pilotant les émulseurs. De l'eau et de l'émulseur inondent une cellule stockant des produits manufacturés. Le mélange eau-émulseur est confiné dans le bassin d'orage, puis déplacé vers un autre bassin.

Conséquences

L'eau accumulée sur 60 cm endommage les marchandises stockées. Après analyse, les eaux collectées sont déversées dans le réseau de collecte public, l'émulseur étant biodégradable. Une société spécialisée vide et cure le bassin d'orage.

Cause

A la suite d'une intervention, le prestataire de maintenance du système d'extinction a oublié de vidanger et de contrôler que les tuyauteries n'étaient pas pleines d'eau. Le gel de l'eau restante dans un circuit a provoqué une rupture d'une bride entraînant la fuite.

Mesures prises

Dorénavant, la vidange du réseau d'eau incendie est systématiquement vérifiée après intervention. Les causes de la présence d'émulseur dans ce réseau sont analysées et corrigées. Le démarrage de la pompe pilotant le transfert d'émulseur lors d'une coupure de courant fait en particulier l'objet d'un examen.

Accident

Inondation d'un dépôt pétrolier

N°48114 - 02/06/2016 - FRANCE - 77 - LA ROCHETTE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48114/

Les fortes précipitations et la crue de la SEINE provoquent l'inondation d'une partie d'un dépôt pétrolier classé Seveso seuil bas. La pomperie, située en bord de fleuve, est notamment inondée. Durant 24 h, la défense incendie de l'établissement n'est plus opérationnelle jusqu'à la mise en place d'une pompe de secours immergée par l'exploitant. La crue affecte un local abritant l'automate de sécurité de l'établissement. Toutes les activités de transferts sont arrêtées. Des actions de pompage sont mises en place par l'exploitant, complétées par des moyens de pompage des services d'incendie et de secours. L'automate est finalement préservé. Le dépôt est fermé quelques jours.

À la suite de cette inondation, l'exploitant rédige une procédure visant à prépositionner des moyens de pompage à partir d'une certaine cote de la SEINE.

Accident

Feu de silo à maïs

N°45908 - 01/11/2014 - FRANCE - 77 - BEAUCHERY-SAINT-MARTIN

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45908/

Un violent incendie se déclare vers 0h40 dans un séchoir à maïs. Les flammes atteignent 20 m de haut. Le fort rayonnement thermique empêche les secours de s'approcher de l'installation. Les trappes d'accès au séchoir ne peuvent être utilisées sans attiser les flammes. Compte tenu de la hauteur du séchoir en feu, les pompiers attendent l'arrivée de la grande échelle pour éteindre le feu par les ventelles.

A la suite de la détection d'un nouveau point chaud vers 3 h, 80 t de maïs sont vidangées par le circuit de manutention de céréales après ouverture d'un carter permettant d'arroser si nécessaire. L'intervention s'achève à 6h40.

La mise à l'arrêt prolongé du séchoir divise par 2 la capacité de séchage du site. Le transfert de la matière à sécher sur d'autres sites engendre un flux de camions supplémentaires et donc plus de nuisances environnementales.

La formation d'un bouchon de grain et son échauffement est à l'origine du feu.

A la suite de l'accident, l'exploitant étudie les possibilités d'amélioration des conditions d'accès au séchoir pour faciliter le nettoyage.

Accident

Explosion de poussières et incendie dans un silo portuaire

N°51118 - 23/02/2018 - FRANCE - 59 - GRANDE-SYNTHE

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51118/

Vers 7h20, une explosion de poussière survient au niveau d'un élévateur d'un silo portuaire, après chargement de pellets de bois dans un train. Au moment de l'explosion, la manutention tournait à vide. Des braises auraient été transportées par le convoyeur situé entre le silo plat et la galerie sous-cellule d'un ensemble de 8 cellules béton. Elles auraient été déversées dans l'élévateur à godet qui a explosé. La galerie se situe au niveau du sol. L'explosion a eu lieu au niveau de l'élévateur dans la tour de manutention de ces cellules béton et dans la galerie sous-cellule. Les 16 surfaces soufflables de la galerie sous-cellule ont cédé et ont été projetées à plus de 50 m. Des projections de particules incandescentes ont atteint le toit des cellules ouvertes en partie haute et surmontées d'un simple toit en bardage métallique.

Le POI est déclenché à 9h3. Le site est mis à l'arrêt et 19 employés sont évacués. Les énergies sont coupées. La circulation est interrompue. Les pompiers du GRIMP arrosent l'installation avec des lances à eau. Des points chauds sont détectés dans deux cellules vides qui sont noyées au niveau des cônes. Deux autres cellules contenant 5 000 t de blé et 2 500 t de granulés de bois présentent également des points chauds en surface. Les pompiers tentent d'éteindre les feux de surface. Le lendemain, les températures dans le silo remontent. Le feu dans la cellule de granulés de bois migre vers le bas de la cellule. Les secours décident de dépoter les 2 cellules. L'intervention se termine 3 jours après l'explosion. Un employé souffrant d'un traumatisme au poignet et un autre souffrant d'acouphènes sont transportés à l'hôpital. Les dégâts matériels sont importants. La tour de manutention, la galerie sous-cellule et le transporteur entre le silo plat et la galerie sont hors services. De nombreux éléments de structures métalliques sont déformés.

Des investigations sont effectuées pour savoir si le moteur de la bande transporteuse est à l'origine du sinistre. Une première hypothèse d'effondrement de palier sur le tambour de la bande transporteuse est envisagée. Cet effondrement aurait généré des frottements qui auraient mis le feu à la bande transporteuse. Des particules incandescentes auraient été transportées jusqu'à l'élévateur. Le taux d'empoussièrement important du silo a pu contribuer à propager l'explosion.

Accident

Décès sur le chantier d'un entrepôt

N°49410 - 17/03/2017 - FRANCE - 80 - BOVES

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49410/

Vers 12h30, une plaque de béton préfabriqué chute sur un ouvrier sur un chantier d'un entrepôt de 107 000 m². Le chantier est arrêté. Une cellule psychologique est mise en place pour la centaine de personnes travaillant ce jour-là. Le Directeur de cabinet du Préfet, le directeur des pompiers ainsi que des spécialistes Sauvetage-Déblaiement se rendent sur place. Une trentaine de pompiers est mobilisée.

Le parquet d'Amiens ouvre une enquête le 21/03/2017. D'après la presse, les investigations s'orientent sur les conditions de fabrication et d'installation des plaques de béton.

Accident

Déclenchement intempestif d'un générateur de mousse

N°48173 - 17/06/2016 - FRANCE - 44 - MESANGER

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48173/

Dans la nuit, un générateur de mousse à haut foisonnement se déclenche de manière intempestive dans une des 6 cellules de stockage d'un entrepôt classé Seveso seuil haut stockant des produits phytosanitaires et des semences agricoles. Cette cellule abrite notamment des produits dangereux pour l'environnement aquatique qui sont stockés dans des contenants en plastique. Le rondier de la société de sécurité alerte à 23h43 la personne d'astreinte de l'entreprise.

Une importante quantité de mousse épandue

L'incident génère 20 000 m³ de mousse à haut foisonnement qui se répand jusqu'à l'extérieur du bâtiment sur 1 000 m² avec une hauteur variant de 0,5 à 1,5 m de hauteur. L'exploitation agricole contiguë au site comporte une bergerie abritant 50 ovins qui n'est plus accessible aux moutons. Le POI est déclenché vers 8h30 le lendemain matin dans le cadre des travaux de nettoyage de la mousse épandue. Une vingtaine de pompiers intervient afin de préserver le patrimoine de l'entreprise et de rétablir l'accès à l'exploitation agricole contiguë. Les produits stockés en partie dans la cellule sont détruits. L'estimation des stocks perdus et des conséquences liées à cet incident (nouvel émulseur, contrôle du système d'extinction et de détection, temps passé par le personnel, réemballage, réétiquetage, ...) est de 1 million d'euros. Cet incident ne génère pas d'arrêt d'activité mais une perte d'exploitation.

Cause du déclenchement intempestif

L'exploitant procède avec le constructeur à une inspection des systèmes de déclenchement manuel. Il est ainsi détecté une anomalie au niveau d'un boîtier de déclenchement de l'extinction se trouvant à l'extérieur du stockage près d'une porte d'évacuation. Aucune trace d'effraction n'est cependant relevée. Par ailleurs, l'heure exacte du déclenchement du système d'extinction n'est pas connue car aucun déport d'alarme n'était installé ni chez l'exploitant, ni à la société de télésurveillance.

Reprise de l'activité

En raison de l'indisponibilité du système d'extinction automatique, l'exploitant met en place un gardiennage permanent. Le système d'extinction automatique est de nouveau opérationnel le mardi 21 juin à 17 h. L'inspection des installations classées demande la rédaction de consignes sur les actions à entreprendre en cas d'accident.

Accident

Incendie lors de travaux de modernisation d'un système de pompage

N°47493 - 16/12/2015 - FRANCE - 67 - STRASBOURG

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47493/

Vers 15 h, un feu se déclare dans un dépôt pétrolier. L'incendie est localisé entre un local pomperie en travaux et un bac de 7 000 m³ d'essence. Le POI (Plan d'Opération Interne) est déclenché. Le dépôt est mis en sécurité et 20 personnes sont évacuées du site. L'exploitant met en oeuvre 2 lances. Les réservoirs proches du sinistre sont refroidis. Les pompiers réalisent un tapis de mousse dans la pomperie. L'incendie est éteint à 16h15. Deux intervenants brûlés sont transportés à l'hôpital. Un autre se blesse légèrement durant l'intervention. Les eaux d'extinction sont collectées et traitées sur site.

Des travaux de soudure à l'origine du départ de feu

En vue du raccordement du nouveau local pomperie aux tuyauteries d'essence, des travaux étaient en cours. Des mesures de prévention avaient été prises pour sécuriser le tronçon : vidange et platinage de la ligne, pose d'obturateur puis mise en eau de la tuyauterie. Durant les opérations de soudage, de l'eau était injectée via l'obturateur et rejetée par un évent en point haut.

Selon les premiers éléments établis par l'exploitant, des résidus d'essence auraient été présents dans la tuyauterie au niveau d'un point bas non identifié. Cela, malgré le protocole de nettoyage et les mesures d'explosivité réalisés. Lors de la mise en eau de la tuyauterie, une partie de l'essence, se serait logée derrière l'obturateur. Par ailleurs, un sous-dimensionnement de l'évent aurait causé une montée en pression de la ligne lors de sa mise sous eau. L'obturateur n'étant pas dimensionné pour cette surpression, des vapeurs d'essence s'en seraient échappées. Celles-ci se seraient ensuite enflammées au point chaud de la soudure.

L'exploitant envisage qu'un affaissement ait provoqué la formation d'un point bas sur la tuyauterie.

Accident

Explosion dans les installations de manutention d'un silo portuaire

N°44686 - 02/01/2014 - FRANCE - 64 - BOUCAU

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44686/

Une explosion de poussières se produit dans les installations de manutention (élévateurs et transporteurs à bande) d'un silo portuaire durant le chargement en maïs d'un navire. Cette explosion entraîne deux autres explosions plus fortes que la première, quelques secondes après :

- une explosion dans le filtre du dépoussiéreur due aux particules incandescentes aspirées
- une autre dans les élévateurs, y compris ceux hors services, de la tour de manutention.

L'ouverture des évents sur le circuit de dépoussiérage permet de limiter l'effet de surpression estimé entre 100 et 150 mbar au niveau du filtre. Le clapet anti-retour poussières en amont du filtre à manche du dépoussiéreur est fortement endommagé. L'axe du clapet est arraché et le clapet subit un enfoncement. Les dégâts matériels dans la tour de manutention se répartissent en fonction de l'empoussièrement des zones : déformation des élévateurs, effondrement partiel de la cloison en briques et bris de vitres de la salle de contrôle et sur d'autres installations de la tour, traces de combustion jusqu'au 9ème étage de la tour. L'opérateur présent dans la salle de commande, au 1er étage de la tour de manutention, est légèrement blessé par des bris de vitres. Les pompiers vérifient l'absence de points chauds avec des caméras thermiques et effectuent des mesures d'explosimétrie. Selon les secours, 750 t de maïs avaient été chargées dans le navire lorsque l'explosion est survenue. Aucun dommage n'est signalé sur le navire et sur la structure du silo. L'environnement et les tiers ne sont pas impactés. Le POI n'est pas activé. L'exploitant diffuse un communiqué de presse sur le site internet du secrétariat permanent pour la prévention des pollutions industrielles.

D'après l'enquête, la première explosion serait due à un empoussièrement excessif à l'intérieur des appareils de manutention et à un échauffement par frottement de particules accumulées dans les jambes d'élévateurs sans que les systèmes en place ne détectent de

défaut. L'accrochage de ces particules serait dû à de la manutention de maïs humide au cours de la campagne de séchage. La concentration de poussières au niveau des élévateurs des installations de manutention a été estimée à 200 g/m³, soit 3 fois la limite inférieure d'inflammabilité du maïs. Cette concentration anormalement élevée pour une portion verticale d'élévateur, équipée d'un système d'aspiration, a permis de générer la deuxième explosion dans cette installation.

A noter que le site disposait de nombreuses mesures de prévention et de protection exposées dans le guide de l'état de l'art sur les silos et notamment des sangles anti-statiques, des contrôles de déport de bandes et contrôles de rotation sur les élévateurs. Les cellules de stockage sont découplées de la tour de manutention. Les têtes et pieds d'élévateurs disposent d'ouvertures faibles permettant d'évacuer une éventuelle surpression.

Accident

Emballement de batteries sur un chariot élévateur

N°49742 - 03/06/2017 - FRANCE - 84 - SORGUES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49742/

Vers 6 h, une odeur anormale et de la fumée provenant d'un transpalette électrique en cours de chargement sont observées dans un entrepôt de marchandises de 12 000 m² (date de création 1984). Le personnel donne l'alerte et débranche le transpalette. Le responsable d'exploitation fait évacuer 45 employés. Le transpalette est stocké sur le parking, à l'écart du personnel. Les pompiers déclenchent un plan NOVI, 1er niveau, suite à l'intoxication de 17 employés. Les analyses de gaz toxiques se relevant non concluantes, le personnel réintègre le site vers 10h30.

L'emballement de batteries sur le chariot élévateur provient d'une surtension électrique due à la mise en charge d'un chariot sur un chargeur d'une autre marque.

L'exploitant met en place une procédure et une formation du personnel pour s'assurer de la compatibilité des chargeurs et des chariots.

Accident

Incendie dans un entrepôt de stockage

N°48549 - 10/08/2016 - FRANCE - 93 - NOISY-LE-GRAND

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48549/

Un feu se produit vers 4h15 dans un entrepôt type garde-meuble soumis à déclaration et contrôle périodique (rubrique 1510). Les pompiers alertés par un tiers arrivent sur le site vers 4h30. L'incendie est circonscrit vers 7h30. Une surface de 560 m² de stockage est détruite, ainsi que 90 m² d'accueil. Le site étant en pente, les eaux d'extinction sont collectées en point bas. Elles passent ensuite dans un séparateur d'hydrocarbures avant envoi dans les réseaux urbains.

Caractéristiques de l'entrepôt :

- surface au sol : 2 500 m²
- le bâtiment comporte 2 ou 3 niveaux séparés par des sols en béton
- volume : 30 000 m³
- stockage dans des "box" dont la surface varie entre 1 et 30 m² dans

Circonstances

La nuit, l'établissement est fermé aux clients, sous contrôle d'accès, avec alarme intrusion et alarme incendie avec report chez un prestataire externe de télésurveillance. Le soir précédent, le site a été normalement fermé à la clôture.

plusieurs cellules de 1 000 m².

Causes

Le visionnage des images de vidéosurveillance montre que peu après 4 h un individu a pénétré sur le site, fracturé l'accès à l'accueil, et mis le feu. L'incendie de l'accueil s'est propagé à une zone de stockage adjacente.

REX positif

Les alarmes intrusion et incendie ont correctement fonctionné. Les portes coupe-feu ont par ailleurs limité la propagation de l'incendie au reste du bâtiment.

Mesures prises

L'exploitant envisage les améliorations suivantes :

- renforcement des compartimentages coupe-feu ;
- renforcement de la vidéosurveillance ;
- abandon de l'enseigne de la société qui a peut-être agi comme une torchère ;
- rappel des procédures de fermeture du site en fin d'activités commerciales.

L'inspection des installations classées demande la transmission du/de/des :

- dernier compte-rendu de contrôle périodique de l'établissement ;
- l'état des stocks (l'exploitant indique que contractuellement ses clients ne sont pas obligés de déclarer la nature des biens stockés, seule l'interdiction de stockage des matières dangereuses est mentionnée dans le contrat);
- éléments sur la conformité des installations électriques.

Elle constate par ailleurs l'absence de dispositif automatique servant au confinement des eaux d'extinction.

Accident

Explosion en pied d'élévateur de silo entrainant d'autres explosions

N°47633 - 26/01/2016 - FRANCE - 64 - BOUCAU

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47633/

Vers 6h30, une explosion se produit au niveau du pied de l'élévateur d'un silo portuaire en cours de chargement. Cette explosion entraîne deux autres explosions. Une explosion se situe dans le filtre du dépoussiéreur due aux particules incandescentes aspirées. Une autre a lieu dans les étages de la tour de manutention. Les techniciens d'exploitation entendent la déflagration sans identifier son origine. C'est un opérateur préposé au chargement des navires qui donne l'alerte suite à l'arrêt de l'approvisionnement en céréales. Les techniciens d'exploitation constatent alors un défaut sur la sécurité relative à l'intensité. Ils acquittent le défaut sans effectuer de lever de doute et réactivent le fonctionnement de l'élévateur. Comme l'élévateur ne redémarre pas, ils décident d'aller inspecter l'installation et constatent une odeur de brûlé ainsi que le soulèvement de plusieurs plaques, l'ouverture de la porte d'accès du matériel de manutention en rez-de-chaussée. Quelques manches ont brûlé. L'ouverture des évents sur le circuit de dépoussiérage permet de limiter l'effet de surpression au niveau du filtre. Les structures des silos ne sont pas touchées.

Les pompiers alertés par un riverain se rendent sur site. Les mesures suivantes sont mises en place : arrêt du chargement du bateau, refroidissement préventif du pied d'élévateur à l'aide d'un RIA et vidange de l'élévateur.

L'accident est dû à l'effondrement de la poulie de la sangle. Celui-ci a entraîné le basculement du tambour qui, en continuant à tourner, a frotté la tôle de carénage jusqu'à sa fusion. Le contrôleur de rotation se trouvant sur l'autre axe de la poulie toujours en mouvement, aucune détection de défaut n'était réalisée. Les microfissures à l'origine de la rupture de l'arbre se sont formées suite aux efforts considérables supportés par les tambours lors des réglages successifs de la tension de bande. La conception actuelle de l'élévateur ne permet pas de contrôler visuellement l'état des bouts d'arbre sans engager des travaux lourds. Par ailleurs les procédures d'exploitation et la formation du personnel peut être mise en cause, compte tenu des réactions des techniciens d'exploitation.

L'exploitant fait réaliser une étude montrant que le temps de montée en température jusqu'à atteindre l'inflammation des poussières accumulées en pied d'élévateur est évalué à 1 minute. Pour prévenir de nouveaux accidents, l'exploitant met en place les mesures suivantes :

- 1 contrôleur de rotation supplémentaire en vis-à-vis avec celui existant en tête et en pied d'élévateur ;
- des capteurs de température palier et tôle dans les zones à risques de frottement ;
- l'acquittement des défauts de sécurité sur un boîtier permettant l'arrêt immédiat de l'installation ;
- variateur de puissance sur le moteur pour limiter les contraintes subies par les différents éléments mécaniques, notamment au démarrage.

Accident

Fuite sur une canalisation de transport d'hydrocarbures

N°46502 - 19/04/2015 - FRANCE - 33 - AMBES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46502/

Des chasseurs signalent à 11 h une fuite d'hydrocarbures. Les reconnaissances permettent de découvrir le lendemain qu'un oléoduc reliant 2 dépôts pétroliers est à l'origine du rejet. La zone polluée s'étend sur 50 m de long. La zone Natura 2000 proche n'est pas touchée.

Le point de fuite est découvert après excavation de l'ouvrage et essai hydraulique le lendemain. Le rejet se situe au niveau de la génératrice inférieure, en pleine tôle, non loin des soudures hélicoïdales et circulaires. Sa détection a été difficile car il était masqué par le revêtement en brai de houille du pipeline. Le revêtement était par ailleurs ramolli et n'adhérait pas en certains endroits de la canalisation.

Caractéristiques du pipeline :

- DN 300
- Pression de service : 40 bar
- Année de pose : 1969
- Prof. d'enfouissement : 1 m
- Protection contre la corrosion : revêtement en brai de houille et protection cathodique
- passage dans un terrain humide et argileux

Les terres polluées sont excavées et prises en charge par une société spécialisée. 20 m³ d'un mélange d'eau et d'hydrocarbures sont pompés. L'administration encadre la remise en état du site ainsi que la remise en route de l'ouvrage par un arrêté d'urgence.

Après expertise, des corrosions sous écran par dégradation du revêtement de brai sont détectées sur la surface externe du pipeline. Par ailleurs, la présence du revêtement au niveau des corrosions les plus importantes a écarté la piste de l'influence électrique entre le pipeline et un gazoduc voisin. L'exploitant entreprend cependant des mesures conjointes avec l'exploitant du gazoduc afin d'étudier d'éventuelles influences.

Le pipeline avait été inspecté par racleur instrumenté en 2004. Aucun défaut n'avait été relevé à l'époque. L'analyse menée était cependant moins précise que celle réalisée par les moyens modernes (seuil de détection des défauts amélioré). En se basant sur la date de ce contrôle, la vitesse de corrosion est estimée à 500 µm/an.

Accident

Combustion lente en surface dans un silo à plat

N°48940 - 12/12/2016 - FRANCE - 44 - MONTOIR-DE-BRETAGNE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48940/

Vers 6h15, un feu se déclare dans un silo à plat d'un terminal agro-alimentaire. Des flammes sont visibles au sommet d'une cellule du silo contenant 7 000 t de tourteau de tournesol débarquées 3 jours plus tôt. Les services de secours, appelés à 6h18, interviennent jusqu'à 11 h. Entre 500 à 700 t de produits ont été extraites. Une première estimation évalue les dégâts à la destruction de la passerelle et à la perte de 300 t de produits.

Un projecteur situé à moins d'un mètre au dessus du tas serait probablement à l'origine de l'incendie. La silo-thermométrie n'a pas permis de détecter la combustion du fait de son développement en surface du tas.

L'installation des projecteurs est maintenue au niveau des passerelles afin de permettre les opérations de maintenance. Mais une consigne a été prévue pour maintenir une distance entre les projecteurs et le sommet des stockages.

Accident

Indisponibilité de la défense incendie d'un dépôt pétrolier

N°48178 - 25/05/2016 - FRANCE - 92 - GENNEVILLIERS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48178/

Inondation des groupes moto-pompes

Vers 3h45, un opérateur d'un dépôt pétrolier remarque de la fumée blanche et du bruit en provenance du local pomperie du réseau de défense incendie du site. Il donne l'alerte et s'équipe pour entrer dans le local. Après évacuation d'une partie de la fumée, il constate que 3 pompes alimentant le réseau sont noyées sous 1,80 m d'eau. L'une d'entre elles, à l'origine de la fumée, est en marche. Elle est mise à l'arrêt. A l'aide de pompiers du site, l'origine de l'inondation est identifiée : un ballon d'eau, servant au gavage des pompes incendies, déborde. La fuite est arrêtée à 4h05 en fermant la vanne d'alimentation de ce ballon.

Le POI est déclenché. Seule une des 4 pompes du réseau incendie, située en dehors de la pomperie, est opérante. Les chargements et déchargements sont suspendus sur le site. Les 200 m³ d'eau, déversés dans le local, contiennent des traces de gazole libéré par les pompes. Ils sont pompés vers un bassin de confinement et traités sur site. Des pompiers externes et du matériel mobile sont réquisitionnés pour assurer la sécurité du dépôt. Les

opérations de chargement et déchargement reprennent dans la matinée. Les secours quittent le site 4 jours plus tard, après la mise en service de moyens fixes de défense incendie par l'exploitant.

Les causes du débordement

La veille de l'événement, des opérations de lignage ont été réalisées sur le réseau incendie. Celui-ci a temporairement été raccordé à un bac afin d'évacuer l'eau contenue à la suite d'une épreuve hydraulique. Une fois le bac vidé, un opérateur a rétabli la configuration normale du réseau incendie. Il a fermé la vanne de fond du bac puis ouvert celle du bidon de gavage. Une fois raccordé, le ballon s'est vidé dans le réseau incendie. Le remplissage automatique du ballon, à partir de la réserve d'eau du site, s'est alors mis en marche. Une fois plein, le remplissage ne s'est pas arrêté provoquant le débordement du bidon, à partir de 20 h. Un blocage mécanique aurait empêché le fonctionnement du flotteur assurant l'arrêt du remplissage sur niveau haut.

À la suite de l'incident, l'exploitant révise son mode opératoire de vidange d'un bac après épreuve. Il prévoit notamment la fermeture en premier de la vanne aval de rejet du réseau incendie, et non la vanne de fond du bac. Ceci afin d'éviter la vidange complète du réseau. Il prévoit également la révision des tâches dévolues au gardien. Sur un plan technique, il envisage de :

- redimensionner la pompe de vidange du local pomperie ;
- installer une détection de fuite dans le local avec report d'alarme en salle de contrôle ;
- remonter les armoires électriques ;
- revoir l'éclairage du local.

Accident

Incendie sur un bac d'essence d'un dépôt pétrolier

N°50496 - 03/10/2017 - FRANCE - 76 - LE GRAND-QUEVILLY

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50496/

Vers 16h30, un feu se déclare sur l'écran flottant d'un bac d'essence de 6 200 m³ dans un dépôt pétrolier. Le bac a été vidé et nettoyé pour sa visite décennale, 3 semaines auparavant. L'exploitant déclenche son POI. Les équipes de secours internes et externes interviennent. Les chargements sont interrompus sur le site. Le bac d'hydrocarbure se trouve dans une cuvette partagée avec 7 autres réservoirs. Ils sont refroidis à partir de leurs couronnes d'arrosage. L'exploitant déclenche les boites à mousse du bac en feu. Le boulevard maritime attenant au site est bloqué par les pompiers. Une entreprise de fabrication de fil à souder avoisinante est évacuée. L'écran flottant s'effondre. Les pompiers maîtrisent le sinistre vers 18h10. Deux d'entre eux se blessent légèrement à la cheville et au visage. L'absence de point chaud est contrôlée par caméra thermique. À 18h30, le POI est levé. Les activités du site reprennent progressivement.

Le feu est dû à la chute de gouttes de métal en fusion sur du gasoil présent sur l'écran flottant interne du bac. Ces gouttes proviennent d'une opération de soudage sur le toit fixe du bac, dans le cadre de l'installation d'un radar. L'analyse de l'exploitant l'amène à conclure que sa procédure de nettoyage avant mise à disposition du bac pour travaux est inadaptée. Il modifie cette procédure, ainsi que celle de réception des opérations de nettoyage.

Le bac est contrôlé, son écran flottant remplacé. Il est remis en service en avril 2018.

Accident

Déversement de gazole dans la cour d'un entrepôt

N°50855 - 10/07/2017 - FRANCE - 94 - THIAIS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50855/

Lors d'une manoeuvre, un transporteur externe accroche, à 13h40, son camion contre une bordure sur le site d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510). L'impact perce le réservoir de gazole du véhicule. Le carburant se répand sur le sol.

Une entreprise spécialisée pompe le gazole sur le sol avant de le dégraisser. Les déchets, estimés à 3 m³, sont envoyés pour destruction.

L'exploitant signale que le camion était en stationnement dans une zone non autorisée selon le protocole de sécurité qui met en évidence des zones de manoeuvres et d'attentes.

Accident

Fuite d'une conduite de méthanol

N°49585 - 08/03/2017 - FRANCE - 13 - MARTIGUES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49585/

A la suite de travaux sur un réseau incendie, une conduite de méthanol est endommagée vers 15h10 provoquant un rejet de matière. Celui-ci est colmaté grâce à un collier d'étanchéité. Finalement, 10 l de méthanol se déversent dans un bac de rétention des installations de pompage.

Le percement de la canalisation est dû à un soudeur qui a percuté la conduite avec sa baguette de soudage.

Pour éviter l'exposition au liquide et aux vapeurs toxiques, l'exploitant déplace le personnel du site vers les zones de repli. Il déclenche le POI du site (produit toxique et inflammable) et prévient les services de secours sans demander leur intervention.

L'inspection des installations classées souhaite connaître les modalités d'élimination du méthanol déversé.

Accident

Fuite sur un bac d'un dépôt pétrolier

N°49477 - 07/03/2017 - FRANCE - 78 - COIGNIERES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49477/

Dans un dépôt pétrolier vers 10 h, une fuite en goutte à goutte est observée entre le fond d'un bac de fioul et sa robe. Les hydrocarbures se déversent dans la cuvette de rétention. Le bac est en cours de remplissage après un contrôle décennal. L'exploitant transfère les 3 400 m³ de fioul présents dans un autre bac. Des forages sont réalisés dans la cuvette et les piézomètres à proximité sont contrôlés. Aucune infiltration de fioul n'est constatée.

Un trou est découvert sur une tôle du fond de bac. Selon l'exploitant, un défaut de fabrication de la tôle aurait accéléré sa corrosion.

Accident

Fuite d'encre dans un entrepôt

N°46559 - 07/04/2015 - FRANCE - 94 - RUNGIS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46559/

A 20 h, un cariste perce un GRV de 1 m³ d'encre lors du déchargement d'un camion dans un entrepôt logistique soumis à autorisation (rubrique 1510). Le produit se répand sur le quai extérieur et l'aire de manoeuvre. Les équipes d'intervention de la plateforme installent des boudins pour canaliser l'encre. Une société spécialisée récupère les déchets.

L'événement trouve son origine dans la manutention de GRV de dimensions différentes qui est souvent source d'accidents. Les fourches des chariots dépassent lorsqu'elles manoeuvrent un petit récipient et peuvent ainsi endommager d'autres capacités.

Accident

Renversement d'un camion-citerne

N°45614 - 29/08/2014 - FRANCE - 69 - LYON

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45614/

Un camion-citerne transportant 9 m³ d'essence et 25 m³ de gazole se renverse vers 14h10 sur une voie du port de Lyon. Le chauffeur est légèrement blessé. La citerne fuit au goutte-à-goutte. Le POI des parties communes du site est déclenché. Un périmètre de sécurité est établi. Le transporteur dépote partiellement la citerne à partir de 17h45 pour la relever. L'intervention s'achève à 23 h. L'activité du port n'est pas perturbée au cours de l'intervention.

L'analyse du transporteur pointe une vitesse trop importante du camion dans un virage à 90 °. Resté bloqué 35 minutes à la borne de sortie à cause d'un aléa technique sur celle-ci, le chauffeur stressé se presse de quitter le site. Il aborde un virage serré en coupant la ligne médiane à une allure inappropriée.

Le chauffeur est mis à pied pour faute. Le transporteur effectue une campagne de sensibilisation de son personnel sur la base de la vidéo de l'événement.

Accident

Fuite d'acide dans un entrepôt logistique

N°44702 - 12/12/2013 - FRANCE - 94 - RUNGIS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/44702/

Dans un entrepôt soumis à autorisation (1510) de la plateforme logistique du marché de Rungis, une palette bascule sur son côté droit lors de sa manipulation avec un chariot élévateur vers 7h30. Un fût (GRV) contenant un mélange d'acide nitrique (HNO3) et d'acide phosphorique (H2SO4) est percé lors de sa chute.

Zoom sur la plateforme logistique de Rungis :

- superficie d'environ 34 ha ;
- création en 1960, puis développement jusqu'en 1975 ;

Dans un premier temps, l'exploitant utilise un tissu absorbant afin de limiter l'extension de la flaque. La nature de l'incident nécessite l'intervention d'une cellule spécialisée des pompiers, qui utilise un produit neutralisant. Un périmètre de sécurité est établi. La disponibilité en produit de traitement s'avère insuffisante pour neutraliser totalement la nappe d'acide. La nappe reste encore fumante plusieurs heures après l'incident et nécessite le maintien d'un périmètre de sécurité, d'une ventilation des lieux et de la surveillance du site.

Les vapeurs ont incommodé 2 employés (cariste et chef de quai). L'incident n'a pas eu de conséquences pour l'environnement en terme de pollution ou de risque toxique.

- 12 bâtiments d'entrepôts représentant plus d'un million de m³ de marchandise ;
- 22 000 tonnes de matières entreposées ;
- temps de séjour des marchandises : 72 h ;
- dans l'entrepôt où s'est produit l'incident, les produits restent de quelques heures à 24 h en stock.

Accident

Inondation d'un entrepôt logistique

N°48825 - 30/05/2016 - FRANCE - 45 - NEUVILLE-AUX-BOIS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48825/

Un entrepôt logistique soumis à autorisation (rubrique 1510) est inondé. Après 4 jours de pluies intenses, le bassin de rétention du site ainsi qu'un autre de la communauté de commune accumulent des eaux de pluie puis débordent. L'écoulement des eaux de la route départementale proche accentue le phénomène de submersion en raison de l'absence de caniveaux de drainage le long de la route. Les quais de déchargement formant un point bas sur toute la périphérie du site, jouent également un rôle de rétention, protégeant cependant le voisinage d'une inondation.

Pertes des réseaux d'utilités

Durant l'inondation, les réseaux électriques ne fonctionnent pas du 30/05 22h45 au 31/05 19 h. Le poste électrique du site est situé en limite de propriété du site, en point bas par rapport à la route. A la suite de son inondation, les pompes de relèvement se sont mises en défaut. Pour alimenter en électricité le site, 3 groupes électrogènes sont mis en place durant 25 jours. Ces derniers permettent en autres de pomper les eaux stagnantes. Une tentative de pompage avec des moyens agricoles (2 cuves de 18 m³) avait préalablement été essayée mais elle s'est avérée infructueuse. Les pompiers ont ainsi été appelés pour trouver une meilleure solution.

Par ailleurs, le site ne subit pas de coupure téléphonique (l'autocommutateur IPBX étant protégé en salle informatique par un onduleur). Les lignes servant aux téléalarmes utilisent quant à elles des liaisons analogiques directes (RTC).

Conséquences

Une perte d'exploitation de 36 h est à déplorer. Les camions en attente d'accès au site sont garés en accord avec la municipalité dans 3 rues fermées à la circulation

D'importants dégâts matériels sont recenser : dégradation de la clôture, affaissement de structure et mouvements des sols. Les estimations des pertes d'exploitation et des

dommages matériels sont estimées à plus de 100 millions d'euros.

Enseignements tirés

La capacité d'absorption des eaux pluviales par les réseaux de la commune s'avère insuffisante lors de l'événement. La position du bassin de rétention communale située en point haut par rapport à l'entrepôt, ainsi que la capacité d'évacuation des eaux dans le LAY sont étudiées. Les travaux suivants sont réalisés :

- remplacement et surélévation du poste de distribution d'électricité de 2 m au-dessus du niveau du terrain naturel ;
- remplacement du câble d'alimentation électrique du poste de garde ;
- réparation de la clôture.

L'exploitant s'interroge par ailleurs sur la valeur du débit de rejet prévue pour son bassin de rétention car même avec les pompes en fonctionnement, le bassin aurait débordé compte tenu de l'intensité des précipitations.

Accident

Des riverains inquiets après un incendie d'entrepôt

N°46496 - 17/04/2015 - FRANCE - 93 - LA COURNEUVE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46496/

Un feu se déclare vers 13h40 dans un entrepôt de textiles et chaussures de 12 000 m² (hauteur de faîtage : 6,5 m). Le sinistre émet une importante fumée nécessitant l'interruption du RER B et de l'A86. D'importants embouteillages au nord de la capitale sont ainsi observés. Les pompiers mettent en place un important dispositif hydraulique pour circonscrire l'incendie qui est éteint le lendemain vers 3 h du matin. Les débris sont ensuite déblayés à l'aide d'engins de chantier.

Durant leur intervention, les pompiers sont submergés d'appels paniqués : odeur âcre ressentie bien au-delà de la Courneuve, suspicion de feu couvant... à tel point qu'à 22 h tous les numéros d'urgence sont saturés. L'information sur les odeurs est par ailleurs largement relayée sur les réseaux sociaux.

Les dégâts matériels s'élèveraient à 40 millions d'euros. La police scientifique réalise une enquête pour déterminer les causes de l'incendie dont l'origine criminelle ne serait pas établie. Plusieurs hypothèses sont évoquées dans la presse : mégot mal éteint ? Court-circuit électrique ?...

Le site n'était pas répertorié en tant qu'installation classée (IC). L'exploitant ayant déclaré à l'administration une quantité de matière combustible inférieure à 500 t. Les constats réalisés par l'Inspection des IC à la suite de l'incendie montrent cependant que le site relevait du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique 1510. Le bâtiment n'était pas équipé de système d'extinction automatique d'incendie, et ne présentait pas de compartimentage résistant au feu.

Accident

Perforation d'un GRV dans une remorque de transport

N°45522 - 17/07/2014 - FRANCE - 59 - COUDEKERQUE-BRANCHE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45522/

Lors de son arrivée sur un site d'entreposage pour la livraison d'un lot d'échelles, vers 10 h, le conducteur d'un poids lourd démarre au moment où une barrière automatique d'accès commence à redescendre. Il freine brusquement et entend un bruit provenant de la remorque. Il constate alors qu'un produit blanc se répand sur le sol. La remorque est chargée d'autres marchandises non destinées à cet exploitant, notamment des GRV de 1 m³ de peinture.

L'un des réservoirs, mal arrimé dans la remorque, s'est déplacé lorsque le conducteur a freiné et s'est perforé en percutant les échelles. La peinture s'est alors écoulée dans le camion puis sur la voirie et le talus. Un périmètre de sécurité est mis en place autour de la zone de déversement. Le personnel du site place des bacs de rétention et épand de l'absorbant sur le produit déversé. Une entreprise spécialisée nettoie la voirie et décaisse les terres polluées pour les traiter en filière spécialisée.

Bien qu'indépendant des activités du site, l'exploitant signale que cet incident a permis de tester la procédure d'urgence en cas de déversement accidentel de marchandises dangereuses.

Accident

Eclatement d'une conduite de gaz naturel sur un site de stockage souterrain

N°45217 - 24/04/2014 - FRANCE - 54 - CERVILLE

H52.10 - Entreposage et stockage

https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45217/

Une canalisation de gaz naturel éclate vers 10 h sur un site de stockage souterrain de gaz naturel. Le personnel arrête les opérations de transfert de gaz en cours du manifold vers le puits de stockage. L'accès à la zone est interdit et des mesures d'explosimétrie sont réalisées. L'inspection des installations classées se rend sur place dans l'après-midi.

L'ouvrage en cause mesure 1 km de long et a été mis en service en 1976. Sa pression de service est de 67,7 bar (épreuve à 102 bar) et son diamètre est de 219 mm. Un revêtement en brai de houille protège la tuyauterie. Enregistrée sur le guichet unique, la canalisation est enterrée à 1 m et traverse le domaine public sur les 2/3 de son tracé. Elle fait l'objet d'un suivi par le SIR du site dans le cadre d'un programme de surveillance (contrôle de la protection cathodique).

Au moment de l'accident, la conduite est en phase de remise en service progressive avec une montée en pression par palier. L'éclatement se produit à 34 bar, lors de la montée en pression de la canalisation à une vitesse de 0,5 bar/s, au niveau d'un coude à 90 ° situé vers la tête de puits. La rupture du gazoduc crée un cratère de 4 m de diamètre et de 1,5 m de profondeur. De la terre est projetée sur plusieurs dizaines de mètres.

Aucune trace de combustion ou d'explosion n'est relevée et aucuns travaux n'ont lieu dans le voisinage. Le tronçon défectueux est prélevé pour analyse métallurgique. L'expertise conclut que la rupture n'est pas consécutive à une dégradation métallurgique (corrosion, fatigue, érosion en raison du drainage de sable...), mais qu'il s'agirait plutôt d'une "rupture ductile brutale".

A la suite de l'événement, l'administration demande à l'exploitant une tierce-expertise sur les causes de l'accident, le certificat d'étalonnage des manomètres servant aux opérations de transfert, une synthèse des contrôles réalisés sur l'ouvrage et leurs résultats.

Accident

Débordement d'un camion citerne dans un dépôt pétrolier

N°51020 - 30/01/2018 - FRANCE - 78 - COIGNIERES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51020/

Lors d'un chargement, un camion citerne déborde dans un dépôt pétrolier. 600 l d'essence s'écoulent de la citerne et se répandent sur l'aire de chargement des camions. Le chauffeur déclenche l'arrêt d'urgence. L'installation est mise en sécurité. Les hydrocarbures sont récupérés dans le réseau de collecte par pompage puis évacués comme déchets.

Le chauffeur a placé le bras de chargement dans un compartiment qu'il pensait vide mais qui ne l'était pas. La sonde de détection de niveau haut n'a pas fonctionné.

Accident

Chute d'une grue dans un stockage de gaz souterrain

N°47886 - 11/04/2016 - FRANCE - 78 - BEYNES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47886/

Sur un stockage de gaz souterrain, une grue de 50 t chute vers 15h30 lors de sa mise en place dans une tranchée de 6 m de profondeur. Elle glisse et se retrouve sur le flanc, sur 2 canalisations de gaz, de 400 et 750 mm, à 51 bar. Le conducteur de la grue est légèrement blessé. Le POI est déclenché. Les installations sont mises en sécurité. Les employés sont évacués. Les pompiers réalisent un tapis de mousse préventif. Les canalisations sont purgées et une torchère est réalisée sur une portion d'une des conduites. L'intervention se termine vers 22 h. L'activité du site reprend.

L'emplacement prévu de la grue est constitué de plaques de répartition de charges en bois et présente une pente de 6 degrés. Ces plaques recouvertes d'un mélange d'eau et de terre ne permettaient pas d'assurer une adhérence suffisante pour la grue qui a glissé dans le sens de la pente pendant le calage.

Accident

Fuite sur un stockage souterrain de gaz naturel

N°47504 - 16/12/2015 - FRANCE - 60 - GOURNAY-SUR-ARONDE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47504/

Lors de travaux, une fuite de gaz naturel est détectée dans un site de stockage souterrain de gaz naturel en aquifère, classé Seveso. La fuite est localisée dans un caniveau contenant 3 collecteurs. Ces derniers sont consignés et purgés. Une micro-fuite est localisée précisément sur la collecte d'un puits lors de la remise en gaz 2 jours plus tard. L'expertise du tronçon fuyard confirme la présence du percement et d'une forte corrosion (à 6 h point bas du tube) avec perte de matières importante. L'analyse des dépôts montre la présence prépondérante de rouille (oxyde de fer, chlorure), de calcaire (calcium, silicium, magnésium) mais aussi de chlore, de sodium et de potassium utilisés pour le traitement de l'eau de ville. La quantité importante d'eau dans la galerie technique a pu favorisé le phénomène d'oxydation.

Accident

Fuite d'acide dans un entrepôt logistique

N°46435 - 03/04/2015 - FRANCE - 94 - RUNGIS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46435/

Dans un entrepôt logistique soumis à autorisation (rubrique 1510), un employé perce vers 11h30 avec la fourche d'un chariot élévateur un GRV contenant un mélange d'acides phosphorique et tetrafluoroborique. Le produit s'écoule au sol, plusieurs employés sont incommodés. Les secours établissent un périmètre de sécurité. Les sociétés voisines sont évacuées. Le réseau pluvial est obturé par prévention.

Un autre accident de manutention s'était déjà produit dans l'entrepôt quelques mois auparavant (ARIA 44702).

Accident

Feu de séchoir

N°46379 - 19/11/2014 - FRANCE - 16 - CHATEAUBERNARD

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46379/

Un feu se déclare vers 14 h dans la partie refroidissement d'un séchoir contenant 200 t de maïs. Les sondes de température se déclenchent. L'installation est automatiquement mise en sécurité avec la fermeture des volets d'air et de la vanne pilotée d'arrivée de gaz. Le directeur et son adjoint ferment la vanne manuelle d'arrivée de gaz. Ils tentent d'éteindre les flammes avec des extincteurs puis alertent les secours. Ces derniers vidangent le séchoir et éteignent l'incendie. L'intervention se termine vers 19 h.

En raison de l'odeur de fumée, 200 t de maïs sont déclassées. Les eaux d'extinction sont confinées dans un bassin de décantation.

Le feu s'est déclaré dans la zone la plus froide du silo.

Une particule incandescente provenant du brûleur serait à l'origine du départ de feu.

Accident

Déraillement de wagons-citernes de gazole

N°45494 - 16/07/2014 - FRANCE - 33 - BASSENS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45494/

Deux wagons-citernes de gazole de 65 m³ appartenant à un convoi ferroviaire quittant un dépôt pétrolier déraillent sans se coucher au niveau d'un aiguillage. Les citernes sont intactes et ne fuient pas. Le plan matière dangereuse du service ferroviaire est déclenché.

Le lendemain, un des wagons est remis sur les rails grâce à des vérins. Le second est dépoté avant sa remise sur les rails. Les voies ferrées sont endommagées. L'inspection des IC se rend se place. La responsabilité de l'entretien de cette portion de voie secondaire, au niveau du portail de sortie de l'embranchement particulier du site, n'est pas clairement établie. L'inspection demande des précisions sur ce point, un rapport sur l'incident et de tirer le retour d'expérience sur l'ensemble du site (mise à jour des plans de maintenance, du POI).

Les coûts de remise en état des voies ferrées ont été estimés à 50 kEUR.

Accident

Incendie d'un camion sur le parking d'une entreprise de stockage

N°49311 - 25/02/2017 - FRANCE - 26 - MONTELIMAR

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49311/

Vers 21h40, un feu se déclare au niveau de 6 camions et 4 remorques contenant du plastique, des sacs de ciment et des fûts de bière sur le parking d'un entrepôt soumis à enregistrement (rubrique 1510). Plusieurs explosions se produisent à cause de la pression des fûts de bière. Certains fûts sont projetés à 200 m. Les chauffeurs de la société dégagent les poids lourds qui peuvent l'être. L'incendie est maîtrisé après 2 h d'intervention.

Aucune période de chômage technique n'est envisagée par l'exploitant du site. En revanche, le montant des dégâts matériels s'élèverait à 1 million d'euros.

D'après la presse, l'incendie serait d'origine criminelle. Un chauffeur aurait vu 2 personnes rentrer sur le site un samedi soir.

Accident

Feu de cellule de stockage.

N°45326 - 03/06/2014 - FRANCE - 65 - TARBES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45326/

Un feu se déclare vers 13h40 dans une cellule de stockage de 500 m² d'un bâtiment de 2 000 m². Une épaisse colonne de fumée noire est visible. Les flammes se propagent à une seconde cellule abritant un stock de pneus. Les pompiers évacuent la zone d'activité et éteignent l'incendie vers 17h30 avec 3 lances dont 1 sur échelle. Le bâtiment est détruit et 2 employés sont en chômage technique.

Des travaux de toiture réalisés avec un chalumeau et une bouteille d'acétylène seraient à l'origine du sinistre.

Accident

Fuite de fioul dans un site de stockage pétrolier

N°51534 - 16/04/2018 - FRANCE - 13 - MARTIGUES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51534/

Une fuite de 15 m³ fioul est détectée sur une ligne enterrée (D 10 ") dans un site de stockage pétrolier. L'exploitant ferme une vanne pour stopper l'écoulement. Des travaux d'excavation sont réalisés afin d'atteindre la conduite. Celle-ci est ensuite platinée, isolée et mise en eau.

Accident

Incendie dans un centre de coliposte

N°49658 - 12/05/2017 - FRANCE - 77 - MOISSY-CRAMAYEL

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49658/

A 2h30, un feu se déclare sur un colis contenant des batteries d'outillage dans un entrepôt de 33 000 m² stockant des colis postaux (autorisation 1510). Une épaisse fumée est visible suivie d'un violent embrasement. L'alerte est déclenchée manuellement. Le trieur est arrêté, le personnel est évacué. A l'arrivée des pompiers, l'incendie est déjà maîtrisé par le personnel à l'aide d'extincteurs à poudre. Ils ouvrent les trappes de désenfumage.

Le sinistre entraîne une perte d'exploitation de 20 000 colis triés.

Un pack de batteries lithium-ion composé de 156 cellules est à l'origine du départ de feu. Certaines cellules de ce pack se sont violemment enflammées suite à leur chute sur le tapis d'un retourne conteneur. Une dizaine de secondes après la chute, les flammes atteignaient plus de 3 m de haut.

Accident

Fuite sur un pipeline d'hydrocarbures

N°49030 - 04/08/2016 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49030/

Dans une zone industrielle, une fuite est détectée sur un pipeline d'hydrocarbures (D 200 mm) suite à une pollution du sol. Quatre canalisations sont proches de l'ouvrage.

Accident

Incendie dans un silo portuaire

N°48334 - 21/07/2016 - FRANCE - 59 - DUNKERQUE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48334/

Vers 6 h, un feu se déclare dans un silo portuaire. L'alarme se déclenche. Après reconnaissance par le personnel, un départ de feu est constaté au niveau de la bande transporteuse en partie supérieure des silos. Des débris et des agglomérats de céréales calcinées tombent dans un des silos béton vertical de 5 000 t rempli à 40 % d'orge en poudre. Les silos voisins ne sont pas impactés. Le personnel éteint l'incendie du moteur électrique avec un extincteur. Les pompiers maîtrisent le reste de l'incendie après 2 h d'intervention. Les énergies sont coupées. Par mesure de précaution, l'orge en poudre est transféré vers un autre lieu de stockage. Le coût de remplacement du moteur électrique est estimé à 2 000 EUR.

L'incendie est dû à la surchauffe du moteur du transporteur à bande. L'accumulation de poussières de céréales sur cet équipement a permis la propagation du sinistre.

Accident

Inondation d'un dépôt pétrolier

N°48228 - 31/05/2016 - FRANCE - 45 - SAINT-JEAN-DE-BRAYE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48228/

Lors de fortes précipitations, des cuvettes de rétention et parties enherbées d'un dépôt

pétrolier sont inondées. Des coupures électriques surviennent, par 2 fois, sur le site. Les routes d'accès au dépôt sont coupées. Le réseau de collecte des eaux pluviales est saturé. Les décanteurs et le bassin d'orage débordent durant 2 h. Aucune irisation, ni rejet de matières ne sont constatés. La fréquence des rondes est renforcée. Les chargements sont interrompus durant 2 jours.

Conformément à la procédure de maintenance, les décanteurs avaient été nettoyés complètement un mois avant l'épisode pluvieux. Ils étaient propres lors de l'événement et leur débordement n'a pas eu d'impact environnemental.

Accident

Débordement des eaux de traitement d'un stockage souterrain de gaz naturel

N°47706 - 20/02/2016 - FRANCE - 60 - GOURNAY-SUR-ARONDE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47706/

Un employé constate vers 11 h le débordement de 300 l des eaux de traitement d'un stockage souterrain de gaz naturel. Les eaux se déversent sur la route interne au site. Parallèlement, des riverains signalent des odeurs anormales aux pompiers.

Le débordement est consécutif à une erreur de remise en configuration des robinets permettant la liaison entre l'unité de traitement et les ballons de récupération des eaux à la suite d'une opération de maintenance.

Accident

Rupture d'un flexible de chargement dans un dépôt pétrolier

N°46920 - 20/07/2015 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46920/

Vers 3h30 dans un dépôt pétrolier, un flexible de chargement se rompt en fin d'opération. 30 l d'essence se déversent. Un chauffeur, aspergé, est pris en charge par les pompiers.

Accident

Feu d'entrepôt frigorifique

N°45384 - 19/06/2014 - FRANCE - 38 - AGNIN

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45384/

Un feu se déclare vers 7 h dans un entrepôt frigorifique. Les flammes sont localisées dans une chambre froide contenant 60 t de glaces, sorbets et produits surgelés à - 20°C. Les pompiers éteignent le feu à 8 h avec 1 lance à eau et ventilent la chambre froide. Le sinistre est parti d'un tableau électrique. Les éventuels dommages subis par les installations de réfrigération ne sont pas connus.

Accident

Feu d'entrepôt

N°45302 - 22/05/2014 - FRANCE - 77 - CHATRES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45302/

Un feu se déclare vers 8 h au sein d'une cellule de 6 000 m² contenant des palettes de cartons et des fûts d'huile (stockage en racks et en masse) dans un entrepôt de 37 000 m². Le bâtiment est constitué de 6 cellules. L'entrepôt, construit en 2006, est soumis à autorisation (rubrique 1510). Le système de sprinklage se déclenche. Les pompiers éteignent l'incendie à l'aide de 2 lances à mousse après 6 h d'intervention.

Lors des opérations, un pompier est victime d'un malaise. L'ensemble de l'établissement étant sur rétention, les eaux d'extinction sont redirigées vers celle-ci et sont ensuite évacuées. Une entreprise privée déblaie les lieux.

L'incendie serait d'origine criminelle. Une enquête judiciaire est effectuée.

Accident

Fuite sur un bac de pétrole brut

N°45159 - 10/03/2014 - FRANCE - 04 - MANOSQUE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45159/

Une fuite de 30 m³ de pétrole brut léger se produit sur un site de stockage d'hydrocarbures. Un déversement de 25 m³ se répand dans une rétention ainsi que dans une fosse tampon. Les 5 m³ restants s'écoulent en surface d'une rétention de saumure (épandage sur plusieurs centaines de m² contenu par un barrage). La fuite est due à une vanne de purge entrouverte par erreur.

Accident

Effondrement de toitures d'un entrepôt dû aux intempéries

N°51662 - 30/05/2018 - FRANCE - 77 - BRIE-COMTE-ROBERT

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51662/

A la suite de violents orages combinant des vents violents, de fortes pluies (7 mm d'eau en 1 h) et des grêlons pendant la nuit du 30 au 31 mai, la charpente d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510) subit de très importants dégâts. Une partie de la toiture s'effondre, ainsi que des canalisations en sous-face (réseaux sprinkler, électrique et chauffage). Les zones touchées concernent une surface de 200 m² et sont réparties sur plusieurs cellules de stockage le long des quais de chargement.

L'installation sprinkler est mise à l'arrêt (remplissage d'un formulaire N100) et l'électricité coupée sur les zones sinistrées. Le locataire met en place des rondes de surveillance en l'absence de protection sprinkler. Après passage d'un bureau de contrôle pour déterminer l'état de la toiture, des tours d'étaiements sont mises en place pour la consolider en attendant les réparations définitives.

L'exploitant signale que, d'après les premières constatations, la grêle, en tombant, s'est agglutinée et à boucher les trop pleins d'évacuation d'eau pluviale, empêchant l'eau de s'évacuer correctement. La toiture est donc montée en charge dans ces zones et a cédé sous le poids de l'eau.

Accident

Effondrement de toitures d'un entrepôt dû aux intempéries

N°51666 - 30/05/2018 - FRANCE - 77 - BRIE-COMTE-ROBERT

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51666/

A la suite de violents orages combinant des vents violents, de fortes pluies (7 mm d'eau en 1 h) et des grêlons pendant la nuit du 30 au 31 mai, la charpente d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510) subit de très importants dégâts. Une partie de la toiture s'effondre, ainsi que des canalisations en sous-face, (réseaux sprinkler, électrique et chauffage). Les zones touchées concernent une surface de 150 m² et sont réparties sur plusieurs cellules de stockage le long des quais de chargement. Un autre bâtiment est également impacté sur le même site (ARIA 51662).

L'installation sprinkler est mise à l'arrêt (remplissage d'un formulaire N100) et l'électricité coupée sur les zones sinistrées. Le locataire met en place des rondes de surveillance en l'absence de protection sprinkler. Après passage d'un bureau de contrôle pour déterminer l'état de la toiture, des tours d'étaiements sont mises en place pour la consolider en attendant les réparations définitives.

L'exploitant signale que, d'après les premières constatations, la grêle, en tombant, s'est agglutinée et à boucher les trop pleins d'évacuation d'eau pluviale, empêchant l'eau de s'évacuer correctement. La toiture est donc montée en charge dans ces zones et a cédé sous le poids de l'eau.

Accident

Incendie sur une installation logistique

N°50199 - 10/08/2017 - FRANCE - 77 - MOISSY-CRAMAYEL

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50199/

Vers 9h20, à l'extérieur d'un entrepôt soumis à autorisation (1510), un dégagement de fumées se produit au niveau d'une benne à déchets. Placée à proximité des quais de chargement, la capacité stocke et compacte les déchets du site.

L'exploitant déclenche son POI. Les employés commencent l'extinction et refroidissent le mur du bâtiment avec des lances. La vanne de confinement des eaux d'extinction est fermée. Une fois alertés, les pompiers éteignent l'incendie en utilisant des lances à eau couplées avec un émulseur. La benne est éloignée du bâtiment, puis vidée.

Le bâtiment est désenfumé pour permettre la reprise de l'activité. En complément, des analyses sont réalisées sur les eaux d'extinction pour évaluer la nécessité d'un traitement. Une société spécialisée traite les déchets brûlés. La durée des opérations d'extinction est estimée à 2h40.

Le scénario de l'accident tel qu'il s'est déroulé avait été étudié dans l'étude des dangers du site. La défaillance mécanique ou électrique du compacteur de déchets semble écartée en première analyse des causes de l'événement. Une analyse plus fine est néanmoins menée par l'exploitant pour déterminer la source d'ignition du feu.

Accident

Incendie d'un bâtiment de gardiennage de caravanes

N°48060 - 18/05/2016 - FRANCE - 34 - AGDE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48060/

Un feu se déclare vers 16h15 dans un entrepôt dédié au gardiennage de caravanes de

5 000 m² où sont stockées 80 caravanes. Les flammes se propagent à 2 autres bâtiments de 3 000 et 4 000 m² sur 3 niveaux dont une entreprise de fabrication de vérandas. Un important panache de fumée noire se dégage. Des bouteilles de gaz explosent lors de l'intervention des secours. Un périmètre de sécurité est établi et la circulation est interrompue. L'électricité est coupée dans le quartier affectant des entreprises.

Les pompiers circonscrivent l'incendie vers 20h15 après avoir rencontré des difficultés d'alimentation en eau. Ils déblaient les lieux et terminent l'extinction le lendemain vers 14 h. Près de 12 000 m² de bâtiments sont détruits.

Les entrepôts faisaient partie d'un projet de réhabilitation urbaine et étaient en attente de démolition.

Accident

Incendie dans un bâtiment

N°47798 - 22/03/2016 - FRANCE - 43 - BLAVOZY

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47798/

Vers 20 h, un feu se déclare dans un bâtiment de 800 m² à structure métallique au niveau d'une mezzanine. La toiture dépourvue d'exutoire est recouverte par ailleurs de panneaux photovoltaïques. La structure abrite 6 entreprises. Au moment du sinistre, 5 employés d'une entreprise de construction sont encore sur les lieux. Deux d'entre eux sont légèrement brûlés aux mains. Un des 2 est transporté à l'hôpital.

Les secours utilisent une réserve de 2 000 m³ d'eau pour circonscrire l'incendie qu'ils combattent de l'extérieur pour ne pas être gênés par les panneaux photovoltaïques. Plusieurs explosions de bouteilles de gaz et de bombes aérosols ponctuent l'intervention. Le lendemain, en milieu de matinée, les pompiers sont encore sur place pour noyer des pneumatiques qui brûlent toujours.

Caractéristiques de l'installation photovoltaïque :

- Surface en toiture : 465 m² ;
- Puissance : 66 kW ;
- Un réseau de câbles électriques (courant continu) relie les panneaux à des coffrets de coupure et de protection, avant 2 onduleurs qui se trouvent dans un local technique en façade du bâtiment ;
- L'installation est construite sur des rails en aluminium fixées au bardage de toiture.

Le bâtiment est détruit. Dans l'entreprise de plomberie, 4 employés sont en chômage technique. L'activité des autres entreprises ayant leur siège ailleurs n'est pas interrompue. Selon les médias, la piste accidentelle est privilégiée.

La tenue de la toiture durant le feu a permis de conserver l'intégrité de l'installation photovoltaïque qui ne s'est ainsi pas déformée, ni effondrée. Toutefois, quelques panneaux sont endommagés.

Accident

Fuite de contaminats sur une conduite aérienne

N°51750 - 02/06/2018 - FRANCE - 13 - ROGNAC

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51750/

Une fuite de contaminats (hydrocarbures) se produit au niveau d'une brèche de 3 mm sur une conduite aérienne de diamètre 2'' (DN 50) d'une station de pompage. La pression est inférieure à 1 bar au moment de la fuite. La conduite est réparée le jour même. Le volume de produit déversé est estimé entre 8 et 9 m³. Le polluant est confiné le long d'un chemin de dalles de câbles électriques se trouvant sous la conduite.

Accident

Déclenchement d'une alarme dans un stockage de liquides inflammables

N°49579 - 29/04/2017 - FRANCE - 04 - MANOSQUE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49579/

Vers 14 h, l'alarme incendie se déclenche au niveau d'un local technique de 50 m² d'un stockage d'hydrocarbures. S'en suit une coupure des liaisons électriques et informatiques avec le reste du site. Les installations sont arrêtées. Les pompiers se rendent sur les lieux, mais ne détectent rien. Après reconnaissance, ils constatent que c'est une alarme oxygène qui s'est déclenchée dans le local. La cellule du détecteur d'oxygène serait défaillante. Ceci aurait provoqué des perturbations au niveau des automates qui ont stoppé les liaisons informatiques et électriques. Le personnel réarme le système vers 15h30.

Accident

Feu de forêt au voisinage d'un entrepôt

N°48371 - 10/08/2016 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48371/

Un feu de forêt se déclare vers 12 h à proximité d'une importante zone industrielle. L'exploitant d'un entrepôt de meubles (rubrique 1510 - autorisation) déclenche son POI vers 15h30. A 16h35, les flammes sont à 20 m des grilles du site. Les 80 employés sont confinés sur le site dans un premier temps puis évacués.

Afin de lutter contre le feu de forêt, l'exploitant entreprend les mesures suivantes :

- les portes des quais sont fermées ;
- la façade nord du site exposée à l'incendie est arrosée à l'aide de RIA.

Accident

Incendie d'un stock de bois

N°48366 - 10/08/2016 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48366/

Un feu de forêt se déclare vers 12 h à proximité d'une importante zone industrielle. Attisées par le vent, les flammes se propagent à un stock de 35 000 t de bois dans un terminal minéralier et menacent un stockage de charbon proche. Les secours confinent 30 employés. Les pompiers laissent brûler le bois compte tenu des moyens colossaux qu'il faudrait mettre en oeuvre pour éteindre l'incendie.

Accident

Feu de silo suite à un stockage de produit inadapté.

N°49167 - 06/08/2016 - FRANCE - 02 - BUCY-LE-LONG

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49167/

Un feu se déclare vers 12 h dans un silo. Les employés éteignent l'incendie avant l'arrivée des pompiers. Un court-circuit causé par une fuite de produit de traitement du grain sur une armoire électrique serait à l'origine du sinistre.

Accident

Inondation d'un dépôt pétrolier

N°48108 - 08/06/2016 - FRANCE - 92 - NANTERRE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48108/

À cause de fortes précipitations et d'une crue exceptionnelle de la SEINE, un dépôt pétrolier est inondé. L'eau remonte le long des décanteurs. L'exploitant les vidange pour prévenir une pollution.

Accident

Présence d'hydrocarbures sur le toit flottant d'un bac de stockage dans dépôt pétrolier

N°47762 - 08/03/2016 - FRANCE - 38 - SERPAIZE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47762/

De fortes odeurs sont détectées aux abords d'un dépôt pétrolier. Celles-ci proviennent de la présence de 15 m³ de naphta sur le toit flottant d'un bac de stockage. Les équipes d'intervention du dépôt mettent en place des moyens de pompage pour retirer les hydrocarbures et les traiter selon la réglementation. Selon l'exploitant, cet incident n'a pas d'impact sur l'environnement et n'a pas généré de nuage explosif au-dessus du bac. Les communes alentours et les services de secours sont informés de l'incident par l'exploitant.

Accident

Pollution des sols aux hydrocarbures dans un dépôt de carburant

N°47374 - 06/11/2015 - FRANCE - 54 - CHENEVIERES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47374/

Dans un dépôt de carburant pour l'aviation, 40 cm d'hydrocarbures sont détectés sur l'un des piézomètres au nord du site. Des captages d'eau étant réalisés aux alentours du dépôt, les autorités sanitaires sont informées. L'exploitant met en place un système d'écrémage sur le piézomètre via une pompe.

L'exploitant n'identifie pas l'origine de ces polluants. Ce surnageant est détecté à 35 cm de profondeur. Une odeur d'hydrocarbures avait été détectée une semaine auparavant dans le cadre de l'autosurveillance du site. Les analyses précédentes dans ce piézomètre n'ont pas révélé sa présence. Aucune trace d'hydrocarbures n'a été décelée dans les autres piézomètres du site. De plus, le sens d'écoulement de la nappe se fait du Nord au Sud. Le piézomètre, au nord du site, est donc en amont des réservoirs de stockage.

Accident

Feu dans un silo de blé

N°46975 - 29/07/2015 - FRANCE - 44 - SAINT-NAZAIRE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46975/

Vers 11h30, un feu se déclare au niveau du filtre à poussières d'un extracteur situé en tête d'un silo vertical rempli de blé. Le POI est déclenché. Les pompiers éteignent l'incendie vers 14 h à l'aide d'une lance. Vers 16 h, un nouveau foyer est identifié dans une des cellules du silo de 600 t de blé. Il est éteint vers 18 h. Une centaine de kilos de blé est retirée de la surface de la cellule. La surveillance du silo est assurée par les moyens de l'établissement. Douze personnes sont en chômage technique.

Accident

Feu de carton dans un entrepôt

N°46722 - 09/06/2015 - FRANCE - 60 - BARBERY

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46722/

Dans un entrepôt soumis à enregistrement, un feu se déclare à 15 h dans un stockage à l'air libre de cartons usagés. Le personnel attaque le sinistre avec des lances à eau dans l'attente de l'intervention des secours. L'incendie est éteint à 20 h. Les secours quittent le site à 20h30. Lors de l'événement, 80 personnes sont confinées pendant près de 6 h. L'événement fait par ailleurs l'objet d'une couverture médiatique (le parisien, Oise média, etc.).

Les 100 m³ d'eau d'extinction sont rejetées dans le milieu naturel. L'exploitant évacue 60 t de cartons brûlés et mouillés. L'inspection des installations classées rappelle à l'exploitant que les eaux d'extinctions auraient dû être confinées dans un bassin dédié et n'être relâchées qu'après analyse, même si aucun additif n'a été utilisé. Les dommages matériels à l'intérieur de l'établissement sont estimés à 8 000 euros.

Le non-respect de l'interdiction de fumer sur le site pourrait être à l'origine de l'incendie.

L'exploitant rappelle cette consigne auprès de son personnel et de ses prestataires (transporteurs). Il prévoit également une révision de son plan d'opération interne (POI) d'ici la fin 2015.

Accident

Feu de séchoir à grain

N°46382 - 01/11/2014 - FRANCE - 64 - BOUCAU

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46382/

Le directeur d'un silo de grain est informé du déclenchement des sécurités d'un séchoir et du constat de brûlures sur les tôles d'un coin de l'installation, au niveau d'une passerelle, par le pilote des installations de séchage.

Les pompiers sont alertés et le personnel est mis en sécurité. Le service du gaz interrompt l'alimentation du site. Les pompiers n'ont pas à procéder à une extinction. Ils déblayent simplement la passerelle concernée par le début de combustion. L'intervention s'achève moins de 3 h plus tard.

Accident

Explosion de coffret électrique dans un dépôt pétrolier

N°45478 - 01/07/2014 - FRANCE - 45 - SEMOY

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45478/

A la suite de la détection d'une anomalie (éclairage des bâtiments) par le système de vidéosurveillance d'un dépôt pétrolier à 2 h du matin, un agent d'astreinte se rend sur place et découvre des bris de vitres. En pénétrant dans un local technique, il constate qu'un coffret électrique est endommagé.

L'éclairage est remis en service. Seule la clôture anti-intrusion, alimentée par le coffret endommagé, est à l'arrêt. Le dépôt est placé en mode dégradé. Un employé reste sur place le jour et un agent de sécurité la nuit.

D'après les premiers éléments de l'enquête menée par l'exploitant, il semblerait que les batteries à l'intérieur du coffret aient libéré un gaz inflammable qui aurait entraîné une explosion.

Accident

Arc électrique dans un entrepôt frigorifique.

N°45292 - 20/05/2014 - FRANCE - 62 - SAINT-LAURENT-BLANGY

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45292/

Dans un entrepôt frigorifique, 2 ouvriers sous-traitants sont brûlés dont 1 gravement suite à un arc électrique lors de la maintenance d'un transformateur (380 V/800 A). Les secours éteignent l'incendie et transportent les deux blessés à l'hôpital. L'alimentation du site est coupée mais le bâtiment possédant une autonomie de 8 h, l'activité n'est pas impactée.

Accident

Feu d'entrepôt

N°47983 - 30/04/2016 - FRANCE - 34 - VENDRES

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47983/

Vers 16 h, un feu se déclare dans un entrepôt de stockage de 2 000 m² abritant 30 000 pneus usagés contenus dans 18 bennes. A l'arrivée des secours, l'entrepôt est entièrement embrasé et une épaisse fumée noire se dégage. L'incendie se propage à un terrain vague contigu ainsi qu'à la toiture d'une maison. Plusieurs habitations sous le vent sont évacuées. Une personne est relogée. Trois pompiers sont blessés et une personne est intoxiquée par les fumées. L'entrepôt est détruit. Vers 2 h, le sinistre est circonscrit. Une surveillance est mise en place pour la nuit.

Accident

Feu dans un bâtiment de stockage d'une coopérative agricole

N°47010 - 05/08/2015 - FRANCE - 46 - SOUILLAC

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47010/

Vers 17h30, un feu se déclare dans un bâtiment de stockage de 1 000 m² d'une coopérative agricole. Le bâtiment abrite des hydrocarbures, un silo de 30 t de colza, un silo de 25 t soja et un silo vide. La gare jouxtant le site est évacuée. La circulation ferroviaire est interrompue. Les pompiers vidangent les silos. Ils éteignent l'incendie vers 23h10. Le bâtiment endommagé est détruit.

Accident

Feu dans une entreprise de transport.

N°45454 - 05/07/2014 - FRANCE - 69 - NEUVILLE-SUR-SAONE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45454/

Un feu se déclare vers 16h45 sur des remorques de poids lourds stationnées sur le parking d'une entreprise de transport. Les flammes se propagent au bâtiment de 3 600 m². Les pompiers établissent un périmètre de sécurité et évitent la propagation à une usine seveso voisine. Ils éteignent l'incendie vers 21h35. Intoxiqués par les fumées, 2 d'entre eux sont soignés sur place. Une partie du bâtiment est endommagée et 3 poids lourds sont détruits.

Accident

Feu de l'entrepôt logistique d'une société de transport

N°45028 - 08/03/2014 - FRANCE - 03 - MONTLUCON

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45028/

Un feu se déclare vers 18h40 dans un entrepôt de 2 200 m² d'un transporteur routier. Le bâtiment de bois et de tôles contient des palettes en bois et des emballages plastiques. Les flammes se propagent à plusieurs camions et véhicules dans la cour de l'établissement. Une cuve de GPL est soumise au rayonnement thermique. Au cours des reconnaissances, les pompiers découvrent que 2 t de bicarbonate d'ammonium se trouvent également dans le bâtiment. Le feu est éteint à 23h15. Le bâtiment est détruit sur 1 800 m². Il n'y a pas de chômage technique. La police enquête sur le sinistre.

Accident

Réseau incendie inopérant sur un dépôt de carburants

N°51100 - 12/02/2018 - FRANCE - 76 - LE PETIT-QUEVILLY

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51100/

Des tiers se branchent sur le réseau incendie à l'intérieur d'un dépôt de carburants. En cas d'incendie, l'opérationnalité du réseau n'est plus garantie. La préfecture est avisée pour permettre un retour à la normale.

Accident

Inondation partielle d'un dépôt de liquides inflammables

N°50983 - 24/01/2018 - FRANCE - 69 - GIVORS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50983/

Lors d'une crue, le RHÔNE déborde et atteint un dépôt de liquides inflammables classé

Seveso seuil haut. Aucun impact n'est recensé sur les installations de production. Une cellule de crise est mise en place durant la nuit.

Accident

Incendie de batteries au lithium

N°49516 - 10/04/2017 - FRANCE - 77 - LE MESNIL-AMELOT

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49516/

Vers 8 h, les batteries au lithium d'un chariot élévateur prennent feu à l'extérieur des cellules d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510). Le personnel éteint l'incendie à l'aide d'extincteurs avant l'arrivée des pompiers. Le chariot élévateur est expertisé.

Accident

Feu de séchoir à grain

N°49058 - 06/01/2017 - FRANCE - 59 - GRANDE-SYNTHE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49058/

Un dégagement de fumée se produit sur un séchoir de 30 m de haut. Les pompiers vidangent le séchoir et évacuent 300 t de grains.

Accident

Mise en danger d'un dépôt pétrolier par un feu de forêt

N°48370 - 10/08/2016 - FRANCE - 13 - FOS-SUR-MER

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/48370/

Un feu de pinède se déclare vers 12 h à proximité d'une importante zone industrielle. L'exploitant d'un dépôt pétrolier déclenche préventivement son POI vers 14 h. Afin de refroidir les bacs d'hydrocarbures les plus proches des flammes, leurs rideaux d'eau sont mis en service.

Dans cette zone industrielle, d'autres usines déclenchent également leur POI par sécurité. Durant 2 jours, l'incendie mobilise 225 pompiers et 3 avions bombardiers d'eau.

Accident

Malveillance sur un stockage de gaz souterrain

N°47746 - 04/03/2016 - FRANCE - 78 - ANDELU

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47746/

Vers 23h30, un véhicule de type tout terrain enfonce le grillage d'un stockage de gaz souterrain. Le véhicule est incendié.

Après reconnaissance, les gendarmes ne signalent pas d'autres dangers.

Accident

Un employé enseveli dans un silo de maïs

N°47402 - 18/11/2015 - FRANCE - 64 - BOUCAU

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47402/

Lors du nettoyage d'un silo de maïs vers 17h40, une partie des grains agglomérés aux parois chute. Un ouvrier est enseveli jusqu'au cou. Il est comprimé mais conscient, maintenu par son baudrier de sécurité. Les pompiers rencontrent des difficultés pour l'extraire. A l'aide de cordages, ils parviennent à l'évacuer via un trou d'homme. Gravement blessé, il est transporté à l'hôpital.

Accident

Fuite de matière dangereuse dans une gare routière

N°46268 - 17/02/2015 - FRANCE - 33 - FLOIRAC

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46268/

Un GRV de 1 000 l d'alcool furfurylique fuit sur le quai de chargement/déchargement d'un centre logistique. Les 13 employés présents évacuent les lieux. Les secours établissent un périmètre de sécurité et stoppent la fuite à l'aide d'un bouchon (pinoche). La flaque de produit est ensuite absorbée à l'aide de buvards. Les déchets sont récupérés par une société spécialisée.

Accident

Déversement de pyridine

N°45797 - 01/10/2014 - FRANCE - 93 - LE BLANC-MESNIL

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45797/

Vers 15h40, un déversement de 200 l de pyridine est constaté sur le sol d'une entreprise de transports routiers de fret. Le rejet provient d'un fût, heurté au cours de son chargement dans un camion à quai. Les secours mettent en place un périmètre de sécurité et 10 membres du personnel évacuent les lieux. Les pompiers épandent des produits absorbants et diluent le produit dans le réseau privé d'eau pluviale. Une société spécialisée se charge de récupérer et évacuer le produit. Une personne légèrement blessée est auscultée sur place.

Accident

Incendie dans un local batterie

N°51773 - 22/06/2018 - FRANCE - 94 - LE KREMLIN-BICETRE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/51773/

Vers 0h40, un feu se déclare sur plusieurs scooters électriques dans le local batterie de 100 m² au 1er sous-sol d'un bâtiment à usage de bureau. Le local abrite 400 batteries métal polymère, un véhicule utilitaire électrique, 3 scooters électriques. Les secours mettent en place 3 lances et ventilent le local. L'incendie est éteint vers 4h15. Une lance est établie pour refroidir les batteries. Un pompier, blessé lors de l'intervention, est transporté à l'hôpital.

Accident

Incendie dans un stockage d'hydrocarbure

N°50984 - 24/01/2018 - FRANCE - 76 - PETIT-COURONNE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50984/

Vers 10h05, un feu se déclare sur un compresseur d'air d'un sous-traitant dans une entreprise de stockage d'hydrocarbures classée Seveso seuil haut. L'incendie est maitrisé par les pompiers internes au site. Les pompiers interviennent pour effectuer une vérification. L'inspection des installations classées est informée de l'évènement.

Accident

Incendie dans un entrepôt

N°50176 - 11/08/2017 - FRANCE - 59 - ANZIN

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/50176/

Vers 19h30, un feu se déclare dans la partie administrative de 100 m² d'un entrepôt de 7 000 m². Les pompiers éteignent l'incendie avec 3 lances.

Accident

Incendie dans un entrepôt désaffecté

N°49455 - 28/03/2017 - FRANCE - 13 - MARSEILLE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/49455/

Vers 18 h, un feu se déclare dans un entrepôt désaffecté contenant des détritus. Le bâtiment compte trois niveaux de 10 000 m² chacun. A leur arrivée sur les lieux, les pompiers constatent qu'une épaisse fumée noire s'échappe du bâtiment. En menant des reconnaissances, les secours trouvent trois foyers, laissant penser à un acte de malveillance. A 18h41, l'incendie est éteint et les pompiers évacuent les fumées. La majorité de la surface de l'entrepôt est sauvegardée.

Accident

Incendie dans un entrepôt

N°47775 - 14/03/2016 - FRANCE - 01 - SAINT-VULBAS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47775/

Vers 18 h, un feu de palettes se déclare dans un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510) d'articles de sport de 10 000 m². L'extinction automatique et l'extraction des fumées se déclenchent. Les 61 personnes présentes sont évacuées. L'incendie détruit 24 palettes de chaussures de sport. Quatre personnes sont victimes d'une intoxication au monoxyde de carbone. Après l'extinction de l'incendie, les secours mettent en place une surveillance du site pour la soirée.

Accident

Feu dans un dépôt de pièces automobiles

N°47419 - 20/11/2015 - FRANCE - 77 - DAMMARIE-LES-LYS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/47419/

Un feu se déclare vers 1h10 dans un dépôt de pneumatiques et de pièces automobiles. Les pompiers éteignent l'incendie vers 5h15. L'entreprise est soumise à déclaration et contrôle périodique au titre de la rubrique 2930 (réparation, entretien de véhicules à moteur) de la nomenclature des installations classées.

Accident

Feu de compacteur à déchets dans un entrepôt

N°46761 - 25/06/2015 - FRANCE - 36 - CHATEAUROUX

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46761/

Sur le site d'un entrepôt soumis à autorisation (rubrique 1510), un feu se déclare à 14h45 sur un compacteur de déchets à la suite d'une opération de maintenance. Le personnel utilise une lance incendie pour attaquer les flammes en attendant les pompiers. L'incendie est maîtrisé. L'opération de maintenance faisait l'objet d'un permis de feu. Les mesures préventives à appliquer avaient été transmises à l'intervenant.

Accident

Déficience de la sécurité incendie d'un dépôt pétrolier

N°45472 - 11/07/2014 - FRANCE - 14 - MONDEVILLE

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45472/

Un problème d'aspiration et de pompage prive, vers 23h45, un dépôt pétrolier de sa défense incendie. La surveillance sur le site est renforcée et l'activité est réduite.

Accident

Inondation d'un site logistique

N°45312 - 26/05/2014 - FRANCE - 65 - BORDERES-SUR-L'ECHEZ

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/45312/

Sur le site d'un entrepôt logistique soumis à autorisation (1510), des infiltrations d'eau inondent un bâtiment sur 3 000 m² et 2 cm de hauteur. Les infiltrations en toiture provoquent la chute des faux plafonds. Les systèmes électroniques du site ne sont plus en état de fonctionnement. Les locaux sont mis en sécurité puis asséchés. Les 70 employés sont en chômage technique.

Accident

Feu d'entrepôt

N°46353 - 08/03/2015 - FRANCE - 93 - AUBERVILLIERS

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46353/

Un feu se déclare vers 8 h dans une alvéole de stockage de 300 m² au sein d'un entrepôt de

3 000 m². L'incendie est éteint à 10 h. Le sinistre détruit 1 000 m² de bâtiment. Un pompier est légèrement blessé lors de la phase d'attaque du feu. Au cours de l'intervention, une canalisation alimentant une bouche incendie s'est rompue.

Accident

Feu d'entrepôt

N°46389 - 19/03/2015 - FRANCE - 93 - NOISY-LE-SEC

H52.10 - Entreposage et stockage
https://www.aria.developpement-durable.gouv.fr/accident/46389/

Un feu se déclare vers 21h30 dans un entrepôt de 5 000 m² découpé en alvéoles de 1 000 m². Le bâtiment est à structure métallique et brique. Les alvéoles sont à usage mixte : garage, stockage de produits divers dont des feux d'artifice. Le feu est circonscrit à 23h49.